



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 4 février 2026

(Webconférence)

Délibération n° 2026-15 Demandes d'ouverture de diplômes

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 4 février 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

a délibéré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver les demandes d'ouverture des diplômes :

- Diplôme Universitaire « Urbanisme et architecture en contexte tropical multi-aléas »,
- Diplôme Universitaire « Création d'activité entrepreneur très petites entreprises »,
- Diplôme Universitaire « Langue et culture régionales »,
- Diplôme Universitaire « Initiation à l'intelligence artificielle appliquée aux métiers »,
- Master 2 « Management et administration des entreprises ».

Résultat du vote :

Membres en exercice	30
Membres présents ou représentés	26
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Contre	0
Abstention	0
Pour	26

Les demandes d'ouverture des diplômes, conformément aux annexes, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 05 février 2026

Le Président de l'université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr



B.1. Demande d'ouverture de diplômes

Composante	Diplômes	Demandes d'ouverture	Périodes	Dispositions financières
BFCA	Diplôme Universitaire de Création d'Activité Entrepreneur Très Petites Entreprises (DUCA TPE)	Renouvellement d'ouverture du diplôme universitaire pour une durée d'un an.	2025-2026	Voir le budget prévisionnel
	Diplôme Universitaire de Langue et Culture Régionales (DU-LCR)	Demande d'ouverture du diplôme universitaire pour une durée de 2 ans.	2025-2027	Voir le budget prévisionnel
	Diplôme Universitaire Initiation à l'Intelligence Artificielle appliquée aux Métiers (IIAM)	Demande d'ouverture du diplôme universitaire pour une durée de 3 ans.	2025-2028	Voir le budget prévisionnel
	Master 2 Management et Administration des Entreprises (M2 MAE)	Renouvellement d'ouverture du Master 2 pour une durée d'un an.	2025-2026	Voir le budget prévisionnel



Dossier de demande d'ouverture de diplôme en formation continue

Dossier de demande d'ouverture du DUCA-TPE

(Période souhaitée 2025-2026)

**Intitulé : DIPLÔME UNIVERSITAIRE de Création
d'Activité Entrepreneur Très Petites Entreprises
(TPE)**

Année d'ouverture : 2025-2026

Durée : 1 an



DESCRIPTIF	Année(s) : 2025-2026 Composante : Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage (BFCA) - pôle Guadeloupe Partenaires : <i>(projets de convention de partenariat joint en Annexe 1)</i> Intitulé : Diplôme Universitaire de Création d'Activité Entrepreneur Très Petites Entreprises Domaine : Niveau (dans le cas d'un DU) : Bac+1 Mention et Parcours : Etablissement ayant l'accréditation : Université des Antilles <i>(copie de l'arrêté d'accréditation joint en annexe 2)</i> Présentation : La finalité de ce DU est de donner un ensemble complet de connaissances et de compétences dans le domaine de l'innovation entrepreneuriale. La formation vise à concilier l'approche professionnelle et l'approche académique. Le diplôme permettra d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite entrepreneuriale ainsi que l'état d'esprit de l'entrepreneur à succès. Cette formation a pour but de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs pour participer au développement économique local. Elle permettra de remotiver un public pouvant être éloigné du système éducatif par le biais de l'accompagnement pour la création d'entreprise avec des professionnels et des enseignants. Période demandée : 2025-2026
--------------------------	--



EN CAS DE RENOUVELLEMENT	Date de la dernière habilitation : 2024-2025 Date de création : 2006-2007 <i>joindre une copie du dernier arrêté d'ouverture</i>
RESPONSABLES	Responsable du diplôme : Monsieur Joël RABOTEUR Grade/qualité : Professeur des universités - enseignant Adresse : Campus de Fouillole BP 250 97157 Les Abymes Cedex ☎ : 0590 / 📠 : 0690 35 28 70 <u>mail</u> : joel.raboteur@univ-antilles.fr Coordonnateur pédagogique : Madame Débora ALLAM-FIRLEY Grade/qualité : Maître de conférences - enseignante Adresse : Campus de Fouillole BP 250 97157 Les Abymes Cedex ☎ : 0590 / 📠 : 0661 59 38 61 <u>mail</u> : debora.firley@univ-antilles.fr
GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE	Responsable administratif : Monsieur Thierry DORINAS Grade/qualité : Assistant ingénieur / Responsable du Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage Adresse : campus universitaire de Fouillole BP 250 97157 Pointe-à-Pitre Cedex ☎ : 0590 48 32 91 / 📠 : 0690 33 33 11 <u>mail</u> : thierry.dorinas@univ-antilles.fr Gestionnaire de la scolarité : Madame Geneviève CRECEL Grade/qualité : Adjoint technique / Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage Adresse : campus universitaire de Fouillole BP 250 97157 Pointe-à-Pitre Cedex ☎ : 0590 48 32 89 / 📠 : 0690 <u>mail</u> : genevieve.crecel@univ-antilles.fr
ACCES AU DIPLOME	Niveau requis : Niveau BAC
FRAIS DE FORMATION	Entreprise : 2 999€ (Financement Mission Locale de Guadeloupe)



BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION	Dispositif : Formation continue Volume horaire : 175h00 d'enseignement théorique assurées par l'UA 255h30 de pratique et de mise en application professionnelle assurées par la Mission Locale de Guadeloupe Date de début des enseignements : 05 janvier 2026 Date de fin des enseignements : 24 juillet 2026 Effectif prévisionnel : 15 Organisation des enseignements : Répartition du volume horaire des enseignements théoriques par grands domaines disciplinaires : UE1 : Gestion l'information et de la communication (49h00) UE2 : Gestion juridique et fiscale (56h00) UE3 : Gestion d'entreprise (70h00) UE4 : Gestion commerciale et connaissance du Marché (98h00) UE5 : Conduite et gestion de projet (52h30) UE6 : Mise en application professionnelle (105h00) Les cours se dérouleront dans la journée de 09h00 à 15h00 heures du lundi au vendredi Formes d'enseignement : (Cours, TD)
AVIS DE LA COMPOSANTE ET DATE	(Préciser l'avis) (<i>extrait de décision de la composante joint en Annexe 4</i>)



Descriptif détaillé

1. Objectifs, Motivations et Débouchés

Objectifs : Former des porteurs de projet à l'innovation entrepreneuriale en vue de créer et gérer leur entreprise de manière autonome.

Motivations : Avec cette formation les stagiaires pourront acquérir une polyvalence et une vue d'ensemble sur les postes d'une entreprise.

Ils seront formés à la conception de projets à l'analyse des process, au fonctionnement de l'entreprise (RH, Finances, Marketing...)

En ce sens l'esprit d'entreprendre est la ligne directrice de cette formation. Une attention particulière sera portée à la définition et la justification d'objectifs, au montage des projets à la recherche de financements (publics et privés), à la gestion opérationnelle (management des équipes, suivi opérationnel, compte rendu gestion).

Intérêt pour l'étudiant : Acquérir les méthodes et procédures pour organiser, administrer et développer une entreprise innovante, être accompagné sur toutes les étapes de la création entrepreneuriale.

Débouchés : Devenir un entrepreneur du territoire et développer le tissu économique.

Indiquer le nombre de demandes d'inscription : 15

(libellé court) diplôme) Années	Volume inscriptions	Effectif Total	Admis	Echec	Présenté à l'Examen	Non Présenté à l'Examen	% réussite
2027-28							
2027-26							
2024-2025		21	10	11	21		47,62%
2022-2023		21	7	14	21		33,33%
2016-2017		14	8	6	14		57,1%



2. Partenaires

Mission locale de Guadeloupe – route de petit acajou 97139 LES ABYMES

Pro-Gestion Partner – Rue Maurice Flory 97142 LES ABYMES

3. Soutien par des organismes publics, privés, collectivités

Mission locale de Guadeloupe – route de petit acajou 97139 LES ABYMES

(Courriers de soutien joints en **Annexe 5**)

4. Contenu de la formation et membres de l'équipe pédagogique détaillée (liste nominative des intervenants)

Prénom	Nom	Catégorie (MCF, PR, Vacataire)	Organisme (pour les vacataires)	Discipline(s) enseignée(s) dans le diplôme	Volume horaire enseignement (heures eq TD)
Olivier	MORADEL	Vacataire	Formatrice indépendante	Communication et expression***	21
Catherine	ACINA	Enseignante	PLP-Rectorat	Informatique et bureautique	42
Nadya	BROUSSILON	Vacataire	Consultant indépendante-formatrice	Droit des affaires et des contrats	42
Charles-Henri	GUSTAVE	Vacataire	Inspecteur des finances publiques	Fiscalité des entreprises	21
Cynthia	KANDASSAMY	Vacataire	Conseiller – formatrice en création d'entreprise	Etudes de cas juridique, sociale et fiscale ; choix de formes juridiques et démarches administratives***	14
Micheline	SABAN-BONNET	Vacataire	Formatrice d'adultes	Gestion comptable	42
				Gestion financière	31,5
Denise	THEOPHILE	Vacataire	Conseillère en insertion	Prévisions financières dont 7h d'Excel appliqué***	21

Demande d'ouverture en formation continue



Débora	ALLAM-FIRLEY	MCF	UA	Initiation à la mercatique	21
Stéphane	GUILLEMO T	Vacataire	PRAG-Rectorat	Marketing digital	21
Cynthia	KANDASSA MY	Vacataire	Conseiller – formatrice en création d’entreprise	Techniques de vente***	28
Débora	ALLAM-FIRLEY	MCF	UA	Etude de marché et action commerciale	21
Cynthia	KANDASSA MY	Vacataire	Conseiller – formatrice en création d’entreprise	Etude de marché et action commerciale***	14
Tony	POIRIER	Vacataire	Directeur MCES	Economie sociale et solidaire	21
Cynthia	KANDASSA MY	Vacataire	Conseiller – formatrice en création d’entreprise	Conception du projet entrepreneurial***	14
Denise	THEOPHIL E	Vacataire	Conseillère en insertion	Conduite de projet dont 3h30 de gestion de stage***	17,5
Cynthia	KANDASSA MY	Vacataire	Conseiller – formatrice en création d’entreprise	Simulation de gestion***	21
	Ecrit et soutenance du projet de création d’entreprise			105h00	



5. Modalités de contrôle de connaissances et d'obtention du diplôme

Les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement sont appelés " matières " .

Dans chaque matière, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu écrit ou oral.

Au sein de chaque unité d'enseignement (UE), la compensation entre les notes obtenues aux différentes matières s'effectue sans note éliminatoire. Chaque UE est aux coefficients 2 ou 3.

Une UE est acquise si sa moyenne est supérieure ou égale à 10/20. Une UE acquise l'est définitivement.

Pour les examens écrits, les copies sont anonymes.

A mi-parcours, une première présentation formelle du projet de création d'entreprise sera faite par les stagiaires. Puis, ce projet est présenté à la fin de la formation, devant **un jury de soutenance** composé pour moitié de professionnels et d'universitaires (UE 6 : mise en application professionnelle comptant pour un coefficient 3).

Délivrance du diplôme

Le Diplôme Universitaire Création d'Activité Entrepreneur Très Petites Entreprises (TPE) est décerné aux étudiants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement.

La délivrance du Diplôme Universitaire Création d'Activité Entrepreneur Très Petites Entreprises (TPE) est prononcée après délibération du jury souverain.

6. Programme détaillé des enseignements

Enseignement	Discipline	Intervenant	Volume horaire			Coeff	Type d'examen
			CM	TD	TP		
UE1. Gestion de l'information et de la communication	Communication et expression***	MORADEL Olivier		21		2	CC
	Informatique et bureautique	ACINA Catherine	28				
UE2. Gestion juridique et fiscale	Droit des affaires et des contrats	BROUSSILLON Nadya	28			2	CC
	Fiscalité des entreprises	GUSTAVE Charles-Henri	14				
	Etudes de cas juridique, sociale et fiscale ; choix de formes juridique et démarches administratives***	KANDASSAMY Cynthia		14			
UE3. Gestion d'entreprise	Gestion comptable	SABAN-BONNET Micheline	28			3	CC
	Gestion financière	SABAN-BONNET Micheline	21				
	Prévisions financières dont 7h d'Excel appliqué***	THEOPHILE Denise		21			
UE4. Gestion commerciale et connaissance du marché	Initiation à la mercatique	Débora ALLAM-FIRLEY	14			3	CC
	Marketing digital	GUILLEMOT Stéphane	14				
	Techniques de vente***	KANDASSAMY Cynthia		28			
	Etude de marché et action commerciale	Débora ALLAM-FIRLEY	14				
	Etude de marché et action commerciale***	KANDASSAMY Cynthia		14			
	Economie sociale et solidaire	POIRIER Tony	14				
UE5. Conception et conduite de projet	Conception du projet entrepreneurial***	KANDASSAMY Cynthia		14		3	CC
	Conduite de projet dont 3h30 de gestion de stage***	THEOPHILE Denise		17,5			
	Simulation de gestion***	KANDASSAMY Cynthia		21			
UE6. Mise en application professionnelle	Ecrit et soutenance du projet de création d'entreprise	105h				3	CT
Total			175	150,5			

*** LES INTERVENTIONS SERONT REMUNERES DIRECTEMENT PAR LA MISSION LOCALE DE GUADELOUPE AU TAUX EN VIGUEUR (43,50€ BRUT / HETD).

Demande d'ouverture en formation continue



7. Budget prévisionnel équilibré

RECETTES		DEPENSES	
Inscriptions (Droits ou Frais Universitaires) <i>(sur la base : 15 X 207€)</i>	3 105€	Reversement	
Cout de la formation <i>1. sur la base : 15 X 2 792€ (mission locale de Guadeloupe)</i>	41 880€	Frais d'enseignement -Coordination (Référentiel) -Frais de mission -Frais généraux	11 812€ 540€ 32 633€
TOTAL RECETTES	44 985€	TOTAL DEPENSES	44 985€

Recettes : 44 985€

Dépenses : 44 985€



8. Bilan des années d'ouverture antérieures (en cas de renouvellement)

Liste des pièces à fournir en complément du dossier :

- Projet de convention de partenariat
- Arrêté d'accréditation si l'établissement n'est pas l'UA
- Extrait de décision de la composante
- Courrier de soutien de chaque organisme

et en cas de renouvellement

- Dernier arrêté d'ouverture
- Bilan des années d'ouverture antérieure (Effectif, Budget, Nombre de diplômés et Devenir des diplômés par année)



**CONVENTION DE COOPERATION pour la mise en œuvre du partenariat
UNIVERSITE DES ANTILLES Et La MISSION LOCALE DE GUADELOUPE**

Pour le Diplôme Universitaire de Création d'Activité Entrepreneur Très Petites Entreprises

Entre les soussignés :

L'UNIVERSITE DES ANTILLES

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

dont le siège est fixé au Campus universitaire de Fouillol BP 250

97157 POINTE A PITRE CEDEX GUADELOUPE

Représentée par son Président, **le Professeur Michel GEOFFROY**

Agissant pour le compte du Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage pôle Guadeloupe (BFCA)

ci-après désignée **UA**

D'une part,

et

LA MISSION LOCALE DE GUADELOUPE

Association loi 1901

dont le siège social est fixé au Lotissement Petit Acajou, route de Petit Acajou 97139 LES ABYMES

Représentée par son Président, **Monsieur Jean BARDAIL**

ci-après désignée **MILE**

D'autre part

Vu la Convention Cadre entre l'Université des Antilles (UA) et la Mission Locale de Guadeloupe (MILE) et par laquelle elles envisagent d'associer leurs efforts et de coordonner leurs actions en vue de contribuer au développement de cursus spécifiques de formation professionnelle continue, de recherche et de développement et dans l'attente de la signature cet accord,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention d'application précise les modalités administratives, financières et pédagogiques de la mise en œuvre pour les usagers d'une action de formation organisée conjointement, intitulée : « Diplôme Universitaire de Création d'Activité Entrepreneur Très Petites Entreprises », au titre de l'année 2025-2026, que l'Université des Antilles est habilitée à délivrer.

Cette coopération est conduite avec le souci de proposer aux étudiants des Antilles des prestations liées à la création, et au développement de l'innovation en entreprise.

ARTICLE 2 : Mise en œuvre administrative

- 2.1** Le service de scolarité du Bureau de la Formation Continue et de l'apprentissage (BFCA) du Pôle Guadeloupe inscrit les stagiaires à l'Université des Antilles.
- 2.2** Le BFCA Guadeloupe et la Mission Locale de Guadeloupe assurent la gestion administrative et financière de cette convention sur la base de l'annexe financière jointe.

ARTICLE 3 : Mise en œuvre pédagogique

- 3.1** Cette mise en œuvre s'effectue dans le strict respect du programme et des modalités de contrôle de connaissances du diplôme.
- 3.2** Le BFCA Guadeloupe assure et prend en charge les heures d'enseignement théorique collectif accomplies pour l'exécution de la formation dans les locaux de l'Université des Antilles, dans le respect des dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les heures de vacances (175 HETD). Pour chaque intervenant, un contrat à base horaire est conclu préalablement à la prise en charge, qui s'effectue après certification du service fait.
- 3.3** La Mission locale de Guadeloupe prend en charge les heures d'enseignement théorique collectif accomplies par l'Opérateur d'Accompagnement (52h30) et l'Opérateur Technique à la Création d'Activité (98h00).
- 3.4** Les évaluations sont organisées en conformité avec le règlement du diplôme, dans les locaux de l'Université des Antilles, selon les modalités de contrôle des connaissances définies. Les sujets doivent être préalablement communiqués pour validation au responsable de diplôme.
- 3.5** La coordination de l'ensemble du dispositif pédagogique est assurée par le BFCA Guadeloupe de l'Université des Antilles

Dans ce cadre, il organise la présidence des jurys de recrutement et de délivrance du diplôme et, est garant de la régularité des procédures de recrutement.

Le coordinateur pédagogique **Mme ALLAM-FIRLEY Debora** est désigné par l'Université des Antilles.

Le référent à la Mission Locale Guadeloupe est **Madame Denise THEOPHILE**.

Ils assurent l'interface pédagogique entre le BFCA Guadeloupe et la Mission Locale de Guadeloupe, valident le pré-recrutement des candidats, prennent en charge le planning prévisionnel des enseignements, le déroulement de la formation, et le suivi des stages.

Des enseignements peuvent être organisés par visioconférence.

- 3.6** Le nombre d'étudiants admis dans la formation est de 15 personnes minimums. Ces stagiaires de la formation professionnelle bénéficient de la prise en charge totale des frais de formation par la Mission Locale de Guadeloupe.
- 3.7** Les diplômes sont délivrés par l'Université des Antilles.
- 3.8** Aux fins du suivi du bon déroulement du dispositif de formation, objet de la convention, il est créé un comité d'études. Il se réunit au moins une fois par promotion et autant que nécessaire. Ces réunions pourront se tenir en présence ou en distanciel.

ARTICLE 4 : Publicité et communication

Tous les supports de communication orale ou écrite relatifs à la formation professionnelle « Diplôme Universitaire de Création d'Activité Entrepreneur Très Petites Entreprises (TPE) » devront être validés par l'université des Antilles.

ARTICLE 5 : Gestion financière

La présente convention repose sur le versement par la Mission Locale de Guadeloupe, pour un effectif ne pouvant être inférieur à 15 stagiaires et pour la couverture de tous les frais afférents à la gestion, à l'organisation et à l'ingénierie de la formation, **d'une somme de 2999,00 € TTC (deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros), par stagiaire, soit un total minimum de 44 985€ TTC (quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros) pour :**

- l'enseignement théorique collectif (175 heures)
- la participation aux jurys et soutenances (3 jurys/soutenances de 2 jours chacun),
- la participation aux comités techniques (3 réunions d'une demi-journée chacune),
- la participation au comité de pilotage (1 réunion d'une demi-journée),
- l'ensemble des coûts de fonctionnement, dont la mise à disposition des locaux et matériels informatiques,
- la participation aux 3 journées de mutualisation du réseau des Groupements de créateurs (3 jours par an).
- la coordination administrative et pédagogique de la formation.

Cette somme sera due à la signature de la convention, indépendamment des éventuels abandons et des résultats finaux de la formation.

Une avance correspondant à 50% du montant global de ces frais de formation sera versée au démarrage de la formation, 25% trois mois après le début de la formation et le solde en fin de formation par la Mission Locale de Guadeloupe sur présentation d'une facture du BFCA-Guadeloupe de l'Université des Antilles. Ce premier versement sera réglé par virement bancaire sur le compte de l'Agent comptable.

Les coordonnées bancaires de l'Université de l'Agent comptable sont les suivantes :

TRESOR PUBLIC IBAN FR76 1007 1971 0000 0010 0691 251.

Le paiement du solde de cette session de formation est subordonné à la transmission par l'Université de l'ensemble des feuilles de présence des cours et de suivis attestant de la réalisation des heures d'enseignement collectif.

ARTICLE 6 : Durée - Modification

La présente convention est valable à compter de sa signature et pour la durée de l'année universitaire 2025-2026. Toute modification des termes de la présente convention d'application en cours d'exécution fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties et annexé à la convention.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Chacune des parties pourra résilier la convention, de plein droit, à tout moment et sans préavis, au cas où l'autre partie manquerait gravement à ses obligations contractuelles. Cette résiliation devra être précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet durant 30 jours calendaires.

ARTICLE 8 : Contrôle de service fait

L'université s'engage à fournir :

Au démarrage de la formation

- la liste des jeunes participants
- la liste de l'équipe pédagogique
- le certificat de démarrage de l'action de formation
- les certificats de scolarité des stagiaires retenus

Trois mois après le début de la formation

- les feuilles de présence pour la période écoulée
- Un bilan pédagogique intermédiaire

En fin de formation

- le bilan de fin de formation
- les attestations de réussite
- les feuilles de présence pour la période écoulée

ARTICLE 9 : Règlement des différends

Les PARTIES s'efforceront de régler à l'amiable tout conflit ou différend pouvant survenir dans l'exécution de la présente convention, de manière à respecter les engagements pris. En cas de litige persistant, les différends résultant de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Fait à _____, le _____

Fait à _____, le _____

Pour l'Université des Antilles
Le Président

Pour la Mission Locale de
Guadeloupe
Le Président

Pr Michel GEOFFROY

M. Jean BARDAIL

**Renouvellement du Diplôme Universitaire de Création d'Activité
Entrepreneur Très Petites Entreprises**

Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage de Guadeloupe (BFCA)

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le Code de l'Education, notamment son article L 613-2 ;
Vu la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant Monsieur Michel GEOFFROY, Professeur des Universités, en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
Vu les délibérations de la CFVU du pôle Guadeloupe en sa séance du 4 décembre 2025 ;
Vu les délibérations du conseil d'administration n°2025-12 en sa séance du 7 février 2025.

Arrête :

Article 1 -

Le Diplôme Universitaire de Création d'Activité Entrepreneur Très Petite Entreprise est renouvelé pour une période d'un an au Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage de Guadeloupe.

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| • Année d'ouverture : | : 2006 – 2007 |
| • Durée | : 1 an |
| • Date d'échéance | : Fin août 2025 |

Article 2 -

Le descriptif des enseignements, le programme et les modalités du contrôle des connaissances sont annexés à la délibération n°2025-12 du conseil d'administration du 7 février 2025

Article 3 -

Monsieur Joël RABOTEUR, Maître de conférences HDR à l'université des Antilles, est désigné pour assurer les missions et fonctions de responsable du diplôme.

Article 4 -

Madame Débora ALLAM-FIRLEY, Maître de conférences à l'université des Antilles, est désignée pour assurer les missions et fonctions de coordonnatrice pédagogique.

Article 5 -

Madame la vice-présidente du pôle Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pointe à Pitre, le 18 février 2025

Le Président de l'Université des Antilles
Pr Michel GEOFFROY



Modalités de recours : En application de l'article R.421.1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté et ce dans les deux mois à partir de sa publication. Cette juridiction administrative peut être saisie par voie postale, mais également par l'application «Télérecours Citoyens », accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.





Dossier de demande d'ouverture de diplôme en formation continue

Dossier de demande d'ouverture du DU-LCR

(Période souhaitée 2025-2027)

**Intitulé : DIPLOME UNIVERSITAIRE LANGUE ET
CULTURE REGIONALES**

Année d'ouverture : 2025-2026

Durée : 2 ans



DESCRIPTIF	Année(s) : 2025-2026 / 2026-2027 Composante : Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage (BFCA) - pôle Guadeloupe Partenaires : <i>(projets de convention de partenariat joint en Annexe 1)</i> Intitulé : Diplôme Universitaire de Langue et Culture Régionales (DU-LCR) Domaine : LLCER (Langues, Lettres Civilisations Etrangère et Régionale) Niveau (dans le cas d'un DU) : Bac+1 Mention et Parcours : Etablissement ayant l'accréditation : Université des Antilles <i>(copie de l'arrêté d'accréditation joint en annexe 2)</i> Présentation : le DU-LCR s'adresse à toute personne titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, tel que le DAEU. Ce DU a pour objectif de conscientiser les apprenants aux différents aspects de la langue et de la culture créoles. Le diplôme vise à les outiller et à rationaliser leurs pratiques en la matière, afin qu'ils soient des forces de proposition auprès des instances dans lesquelles ils interviennent, et puissent devenir des acteurs du de son développement sous toutes ses formes. Période demandée : 2025-2027
--------------------------	---



EN CAS DE RENOUVELLEMENT	Date de la dernière habilitation : Date de création : 2025-2026 <i>joindre une copie du dernier arrêté d'ouverture</i>
RESPONSABLES	Responsable du diplôme : Madame Mirna BOLUS Grade/qualité : Professeur agrégé - enseignante INSPE Guadeloupe Adresse : morne Ferret BP 517 97178 Les Abymes Cedex ☎ : 0590 21 36 23 / 📠 : 0690 55 97 69 <u>mail</u> : mirna.bolus@univ-antilles.fr Coordonnateur pédagogique : Madame Mirna BOLUS Grade/qualité : Professeur agrégé - enseignante INSPE Guadeloupe Adresse : morne Ferret BP 517 97178 Les Abymes Cedex ☎ : 0590 21 36 23 / 📠 : 0690 55 97 69 <u>mail</u> : mirna.bolus@univ-antilles.fr
GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE	Responsable administratif : Monsieur Thierry DORINAS Grade/qualité : Assistant ingénieur / Responsable du Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage Adresse : campus universitaire de Fouillol BP 250 97157 Pointe-à-Pitre Cedex ☎ : 0590 48 32 91 / 📠 : 0690 33 33 11 <u>mail</u> : thierry.dorinas@univ-antilles.fr Gestionnaire de la scolarité : Madame Marie-Laure JUMET Grade/qualité : Adjoint technique / Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage Adresse : campus universitaire de Fouillol BP 250 97157 Pointe-à-Pitre Cedex ☎ : 0590 48 33 58 / 📠 : 0690 <u>mail</u> : marie-laure.jumet@univ-antilles.fr
ACCES AU DIPLOME	Niveau requis : (4)
FRAIS DE FORMATION	Entreprise : 4267€ Demandeur d'emploi : 2643€ Salarié(e) : 2643€

Demande d'ouverture en formation continue



BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION	Dispositif : Formation continue Volume horaire : 140h de Formation théorique (<i>calendrier joint en Annexe 3</i>) Date de début des enseignements : 04 novembre 2025 Date de fin des enseignements : 24 juillet 2026 Effectif prévisionnel : 15 Organisation des enseignements : Organisation en Semestre (UE) : UE-1. Introduction à la linguistique créole : 30h00 UE-2. Civilisations créoles : 20h00 UE-3. Lexicologie appliquée : 20h00 UE-4. Linguistique créole : 30h00 UE-5. Connaissance du patrimoine : 20h00 UE-6. Introduction aux créoles de la Caraïbe : 20h00 Horaires : Les cours se dérouleront en hors temps de travail de 17h30 à 19h30 heures Formes d'enseignement : (Cours, TD)
AVIS DE LA COMPOSANTE ET DATE	(Préciser l'avis) (<i>extrait de décision de la composante joint en Annexe 4</i>)



Descriptif détaillé

1. Objectifs, Motivations et Débouchés

- **Présentation des objectifs :** Le DU-LCR est une formation universitaire qui a pour objectif de conscientiser les apprenants aux différents aspects de la langue et de la culture créoles. Le diplôme vise à les outiller et à rationaliser leurs pratiques (orales et écrites) afin qu'ils soient des forces de proposition auprès des instances dans lesquelles ils interviennent, et qu'ils deviennent des acteurs de son développement sous toutes ses formes.
- **Intérêt pour l'étudiant :**
La formation permet aux participants d'être des personnes ressources du monde associatif et des institutions locales (culture, patrimoine), de services administratifs et médico-sociaux accueillants des créolophones. Les mondes associatif et institutionnel ont besoin de personnels ayant une bonne connaissance linguistique et anthropologique des sociétés créoles.
- **Débouchés :**
À l'issue de ce DU, les participants peuvent avoir une connaissance scientifique des langues créoles et de la culture. Leurs compétences dans la pratique de la langue et de la culture trouvent une application dans différents champs professionnels (administration, documentation, enseignement et formation, métiers de la santé et de la justice, tourisme, domaine de l'art, de la culture, du patrimoine, médias)
- **Poursuite d'études :** Licence culture et langue régionales ou autre licence du domaine LLCER (sous condition de diplôme ou de présentation de dossier VAPP)
- Les métiers ciblés sont (code Rome) :

Indiquer le nombre de demandes d'inscription : 15

(libellé court) diplôme) Années	Volume inscriptions	Effectif Total	Admis	Echec	Présenté à l'Examen	Non Présenté à l'Examen	% réussite
2027-28							
2027-26							
2025-26							
2024-25							
2023-24							

Demande d'ouverture en formation continue



2. Partenaires

3. Soutien par des organismes publics, privés, collectivités

Autofinancement

(Courriers de soutien joints en **Annexe 5**)

4. Contenu de la formation et membres de l'équipe pédagogique détaillée (liste nominative des intervenants)

Prénom	Nom	Catégorie (MCF, PR Vacataire)	Organisme (pour les vacataires)	Discipline(s) enseignée(s) dans le diplôme	Volume horaire (heures et TD)
Mirna	BOLUS	PRAG	UA	UE1.0 Apprentissage de la langue créole	7
Rolande	COIPEL	Vacataire PRCE	Académie Guadeloupe	UE1.1 Grammaire du créole guadeloupéen	9
Béatrice	JEANNOT	MCF	UA	UE1.2 Phonétique et phonologie	10
Mirna	BOLUS	PRAG	UA	UE1.3 Expression orale et écrite du créole guadeloupéen	9
Tony	MANGO	Vacataire PRCE	Académie Guadeloupe	UE 2.0 Initiation à l'oraliture et à la littérature d'expression créole des Antilles	5
Carine	GENDREY	Vacataire PRCE	Académie Martinique	UE 2.1 Arts et traditions des Antilles	5
Max	BELAISE	MCF	UA	UE 2.2 Processus de néo- créolisation culturelle (et linguistique)	10
Carine	GENDREY	Vacataire PRCE	Académie Martinique		
David	KHATILE	MCF	UA	UE 2.3 Anthropologie de la musique antillaise : le <i>zouk</i> comme modèle	5
Carine	GENDREY	Vacataire	Académie Martinique	UE3.0 Initiation à la lexicologie	10
Max	BELAISE	MCF	UA	UE3.1 Lexicologie créole appliquée au domaine administratif	5

Demande d'ouverture en formation continue



Ena	ELUTHER	Vacataire PRAG	Académie Guadeloupe	UE3.2 Lexicologie créole appliquée au domaine de la santé	5
Max	BELAISE	MCF	UA	UE3.3 Lexicologie créole appliquée au domaine de l'architecture	5
Mirna	BOLUS	PRAG	UA	UE4.0 Apprentissage de la langue créole 2	7
Rolande	COIPEL	Vacataires PE/PRAG	Académie Guadeloupe	UE4.1 Grammaire du créole 2	9
Ena	ELUTHER				
Béatrice	JEANNOT	MCF	UA	UE4.2 Phonétique et phonologie 2	10
Mirna	BOLUS	PRAG	UA	UE4.3 Expression orale et écrite du créole 2	9
David	KHATILE	MCF	UA	UE5.0 La question du patrimoine naturel	10
Tony	MANGO	Vacataire PRCE	Académie Guadeloupe		
David	KHATILE	MCF	UA	UE5.1 La question du patrimoine matériel	2 ,5
David	KHATILE	MCF	UA	UE5.2 La question du patrimoine immatériel	2,5
Tony	MANGO	Vacataire PRCE	Académie Guadeloupe		
Jean-Pierre	BELLANGER	PRAG	Académie Guadeloupe	UE5.3 Le patrimoine en espaces créoles	10
Elsa	INIMOD-DERNAULT	PRAG	Académie Guadeloupe	UE 6.0 Le créole martiniquais	8
Marquise	ARMAND BEAUPIERRE	Vacataire PRCE	Académie Guadeloupe	UE 6.1 Le créole haïtien	9
Jane	ETIENNE	Vacataire PRCE	Académie Martinique	UE 6.2 Le créole dominiquais	4
				UE 6.3 Le créole saint-lucien	4



5. Modalités de contrôle de connaissances et d'obtention du diplôme

Les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement sont appelés "matières". Pour chaque matière, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu au coefficient 1. La note finale est la somme des notes obtenues dans chaque matière. Une UE acquise l'est définitivement.

Pour les examens écrits, les copies sont anonymées.

En cas d'absence d'un étudiant aux épreuves de *contrôle continu*, pour motif de force majeure justifié, le BFCA peut organiser des épreuves de rattrapage, sur proposition de l'enseignant responsable de la matière à évaluer.

Délivrance du DU-LCR

Le DU-LCR est délivré en fin d'année par le jury à tout candidat qui a obtenu une moyenne générale d'au moins 10/20.

Un candidat ayant obtenu une ou plusieurs matières du DU se verra attribuer une attestation de suivi de formation.

Les résultats sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et par la remise du relevé de notes. Celui-ci comptera les notes obtenues à chaque UE et matière.

Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- « Passable » entre 10 et 12 ;
- « Assez bien » entre 12 et 14 ;
- « Bien » entre 14 et 16 ;
- « Très bien » à partir de 16



6. Programme détaillé des enseignements

Enseignement	Discipline	Intervenant	Volume horaire en présentiel			
			CM	TD	TP	Projet
UE1 INTRODUCTION À LINGUISTIQUE (30H)	UE1.0 Apprentissage de la langue créole guadeloupéenne	M. Bolus	2	4		
	UE1.1 Grammaire du créole guadeloupéen	R. Coipel	2	6		
	UE1.2 Phonétique et Phonologie	B. Jeannot	4	4		
	UE1.3 Expression orale et écrite du créole guadeloupéen	M. Bolus	2	6		
UE2 CIVILISATIONS CRÉOLES (20H)	UE 2.0 Initiation à l'oralité et à la littérature d'expression créole des Antilles	T. Mango	2	2		
	UE 2.1 Arts et traditions des Antilles	C. Gendrey	2	2		
	UE 2.2 Processus de néo-créolisation culturelle (et linguistique)	M. Bélaïse, C. Gendrey	4	4		
	UE 2.3 Anthropologie de la musique antillaise : le <i>zouk</i> comme modèle	D. Khatile	2	2		
UE3 LEXICOLOGIE APPLIQUÉE (20H)	UE3.0 Initiation à la lexicologie	C. Gendrey	4	4		
	UE3.1 Lexicologie créole appliquée au domaine administratif	M. Bélaïse	2	2		
	UE3.2 Lexicologie créole appliquée au domaine de la santé	E. Eluther	2	2		
	UE3.3 Lexicologie créole appliquée au domaine de l'architecture	M. Bélaïse	2	2		
UE4 LINGUISTIQUE CRÉOLE (30H)	UE4.0 Apprentissage de la langue créole 2	M. Bolus	2	4		
	UE4.1 Grammaire du créole 2	R. Coipel ; E. Eluther	2	6		
	UE4.2 Phonétique et Phonologie 2	B. Jeannot	4	4		
	UE4.3 Expression orale et écrite du créole 2	M. Bolus	2	6		
UE5 CONNAISSANCE DU PATRIMOINE (20H)	UE5.0 La question du patrimoine naturel	D. Khatile; T. Mango	4	4		
	UE5.1 La question du patrimoine matériel	D. Khatile; T. Mango	1	1		
	UE5.2 La question du patrimoine immatériel	D. Khatile, T. Mango	1	1		
	UE5.3 Le patrimoine en espaces créoles.	J-P. Bellanger	4	4		
UE6 INTRODUCTION AUX CRÉOLES DE LA CARAÏBE (20H)	UE 6.0 Le créole martiniquais	E. Inimod-Dernault	4	2		
	UE 6.1 Le créole haïtien	M. Armand-Beaupierre	2	6		
	UE 6.2 Le créole dominiquais	Jane Etienne	2	1		
	UE 6.3 Le créole saint-lucien	Jane Etienne	2	1		
TOTAL			140h00			



7. Budget prévisionnel équilibré

RECETTES		DEPENSES	
Inscriptions (Droits ou Frais Universitaires) <i>(sur la base : 15 X 207€)</i>	3 105€	Reversement	
Cout de la formation <i>1. sur la base : 6 X 2 436€</i> <i>2. sur la base : 9 X 2436€</i>	36 540€	Frais d'enseignement -Coordination (Référentiel) -Frais de mission -Frais généraux	7 650€ 540€ 2 500€ 28 955€
TOTAL RECETTES	39 645€	TOTAL DEPENSES	39 645€

Recettes : 39 645€

Dépenses : 39 645€



8. Bilan des années d'ouverture antérieures (en cas de renouvellement)

Liste des pièces à fournir en complément du dossier :

- Projet de convention de partenariat
- Arrêté d'accréditation si l'établissement n'est pas l'UA
- Extrait de décision de la composante
- Courrier de soutien de chaque organisme

et en cas de renouvellement

- Dernier arrêté d'ouverture
- Bilan des années d'ouverture antérieure (Effectif, Budget, Nombre de diplômés et Devenir des diplômés par année)



Dossier de demande d'ouverture de diplôme universitaire (DU)

Intitulé DU

Initiation à l'Intelligence Artificielle appliquée aux Métiers

Année d'ouverture : **2025 – 2026**

Durée : **3 ans**

Dossier à transmettre au format numérique à la CFVU avec avis DEVE, DAF et DAJ à l'adresse

Fiche de renseignements

DESCRIPTIF DU DIPLOME	Année(s) d'ouverture : 2025-2026 / 2026-2027 / 2027-2028 Composante : Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage (BFCA) du pôle Guadeloupe Partenaires : (Sans objet) Intitulé : Diplôme Universitaire Initiation à l'Intelligence Artificielle appliquée aux Métiers (IIAM) Domaine : Sciences Technologies Santé (STS) Niveau : Bac+3 Mention et Parcours : (Sans objet) Présentation : Cette formation vise à former des professionnels capables de comprendre, manipuler et intégrer des outils d'IA dans leurs métiers, tout en développant une posture éthique et critique face à ces technologies. Période demandée : 2026 – 2028 (3 ans)
EN CAS DE RENOUVELLEMENT	Date de création à l'UA : 2025-2026 Date de la dernière ouverture à l'UA : (Sans objet)
RESPONSABLES	Responsable du diplôme : Monsieur Emmanuel Biabiany Grade / Qualité : Maître de Conférences – UFR SEN / Enseignant Adresse : Campus Universitaire de Fouillole, BP 250 97157 Pointe-à-Pitre Cedex Courriel : emmanuel.biabiany@univ-antilles.fr - Tel. : 0590 483 421 – 0690 328 600 Coordonnateur pédagogique : Monsieur Emmanuel Biabiany
GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE	Responsable administratif : Monsieur Thierry Dorinas Grade / Qualité : Assistant Ingénieur / Responsable du BFCA Adresse : Campus Universitaire de Fouillole, BP 250 97157 Pointe-à-Pitre Cedex Courriel : thierry.dorinas@univ-antilles.fr / Tel. : 0590 483 291 – 0690 333 331 Gestionnaire de la scolarité : Madame Marie-Laure Jumet Grade / Qualité : Adjoint technique / Membre du BFCA Adresse : Campus Universitaire de Fouillole, BP 250 97157 Pointe-à-Pitre Cedex Courriel : marie-laure.jumet@univ-antilles.fr / Tel. : 0590 483 358
ACCES AU DIPLOME	Niveau requis : BAC+2 à BAC+3 Public : Professionnels en Formation Continue (salariés) ou demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle
FRAIS DE FORMATION	Droits d'inscription : 207,00 € Redevance pédagogique : 1 893,00 € Total : 2 100,00 €
BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION	Dispositif : Formation Continue Date de début des enseignements : Janvier 2026 Date de fin des enseignements : Juillet 2026 Volume horaire total : 153 HETD Effectif prévisionnel : 15 Répartition du volume horaire des enseignements par grands domaines disciplinaires : • UE1 - Automatisation des processus (52 h) • UE2 - Intégration métier (60h) • UE3 - Éthique et cybersécurité (28h)
AVIS DE LA COMPOSANTE	Avis : En date du : <i>(Extrait de décision de la composante jointe en annexe)</i>

Descriptif détaillé

1. Objectifs, Intérêt et Débouchés

Intérêts :

L'intelligence artificielle transforme profondément les pratiques professionnelles dans tous les secteurs. Pourtant, de nombreux acteurs restent éloignés de ces technologies, faute de formation adaptée à leur niveau et à leurs contraintes. Ce DU propose une initiation accessible, pragmatique et directement applicable en milieu professionnel.

Objectifs :

Ce DU vise à former des professionnels capables de comprendre, manipuler et intégrer des outils d'IA dans leurs métiers, tout en développant une posture éthique et critique face à ces technologies.

Public visé :

Professionnels en activité (cadres, techniciens, agents publics, consultants, enseignants, etc.) souhaitant acquérir des compétences fondamentales en IA sans prérequis techniques lourds.

Débouchés :

Le DU peut aussi ouvrir la voie à des fonctions nouvelles ou hybrides :

- Référent IA métier : interface entre les équipes techniques et les utilisateurs
- Chargé de transformation numérique : intégration de solutions IA dans les processus internes.
- Consultant IA opérationnelle : accompagnement des PME dans l'adoption de l'IA
- Chef de projet automatisation : pilotage de projets no-code ou low-code
- Animateur de chatbot ou agent conversationnel : création et gestion de logiciels ou clients.
- Poursuite d'études en Certificat professionnel ou Licence Professionnelle.

Nombre de demandes d'inscription : 15

2. Partenaires

(Sans objet)

3. Organismes financeurs (publics, privés, collectivités) ou Ressources propres le cas échéant

Autofinancement

4. Equipe pédagogique

(Liste nominative des intervenants, disciplines d'enseignement et volumes horaires)

Prénom	Nom	Catégorie (MCF, PR, Vacataire)	Organisme (pour les vacataires)	Discipline(s) enseignée(s) dans le DU	Volume horaire (HETD)
Emmanuel	Biabiany	MCF	UA	Programmation no-code	30
Jimmy	Nagau	MCF	UA	Initiation à l'automatisation	30
Andreï	Doncescu	PR	UA	Planification Automatique	24
Didier	Henry	MCF	UA	Communication numérique	24
Stéphane	Cholet	MCF	UA	Stratégie et Aide à la décision	24
Erick	Stattner	PR	UA	Éthique et législation	14
Wilfried	Segrettier	MCF	UA	Cybersécurité	19
Total					165

5. Modalités de contrôle de connaissances et d'obtention du diplôme

Type d'épreuves :

- Contrôle Continue (CC) – 2 examens sur table
- Travaux pratiques (TP) – 2 à 3 examens sur ordinateur

Répartition des épreuves :

- EC 1.1 - Programmation no-code – 3TP
- EC 1.2 - Initiation à l'Automatisation – 3TP
- EC 2.1 - Planification Automatique – 2TP
- EC 2.2 - Communication numérique – 2TP
- EC 2.3 - Stratégie et Aide à la décision – 2TP
- EC 3.1 - Éthique et législation – 2CC
- EC 3.2 – Cybersécurité – 2CC

Obtention du diplôme :

Le Diplôme Universitaire Initiation à l'Intelligence Artificielle appliquée aux Métiers est délivré en fin d'année, par le jury à tout candidat qui a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 / 20.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- « *Passable* » entre 10 et 12 ;
- « *Assez bien* » entre 12 et 14 ;
- « *Bien* » entre 14 et 16 ;
- « *Très bien* » à partir de 16 ;

6. Maquette détaillée des enseignements

Libellé UE	Libelle EC	Volume horaire/Coef/ECTS					
		CM	TD	TP	Coef UE	Coef EC	ECTS
UE1 Automatisation des Processus	EC 1.1 - Programmation no-code	8	8	10	8	4	2.5
	EC 1.2 - Initiation à l'Automatisation	8	8	10		4	2.5
UE2 Intégration Métier	EC 2.1 - Planification Automatique	8	6	6	9	3	2
	EC 2.2 - Communication Numérique	8	6	6		3	2
	EC 2.3 - Stratégie et Aide à la Décision	8	6	6		3	2
UE3 Étique et Cybersécurité	EC 3.1 - Éthique et Législation	4	4	4	4	2	2
	EC 3.2 - Cybersécurité	6	4	6		2	2
Total	140 H	50	42	48	21	21	15

7. Budget prévisionnel équilibré

- Soutenabilité du projet : Impact financier

Compte tenu du statut des intervenants (PR ou MCF) et le nombre d'heures d'enseignement, ce projet est soutenable financièrement avec **10 participants**.

- Le budget doit être explicitement indiqué :
 - ✓ Le montant des coûts induits par ce DU
 - ✓ Les perspectives de ressources

Recettes (Ressources)	Montant	Dépenses	Montant
Inscriptions (Droits ou Frais Universitaires) Sur la base 15 inscrits	3 105,00 €	Coût de fonctionnement (logiciels, matériels informatiques, etc.)	10 000,00 €
Cout de la formation Sur la base 15 inscrits	28 395,00 €	Enseignement	7 425,00 €
		Coordination	540,00 €
		Frais généraux	13 535,00 €
Total	31 500,00 €	Total	31 500,00 €

Liste des pièces à fournir en complément du dossier :

- ☐ Convention (ou projet) de partenariat
- ☐ Extrait de décision de la composante

et en cas de renouvellement

- ☐ Dernier arrêté d'ouverture à l'UA
- ☐ Bilan pédagogique des années d'ouverture antérieures : (Effectif, Nombre de diplômés et Devenir des diplômés par année)

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.



Dossier de demande d'ouverture de diplôme en formation continue

Dossier de demande d'ouverture du M2 MAE

(Période souhaitée 2025-2026)

**Intitulé : Master 2 Droit, Economie,
Gestion - mention : Management et
Administration des Entreprises**
Année d'ouverture : 2025-2026

Durée : 1 an



DESRIPTIF	Année(s) : 2025-2026 Composante : Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage (BFCA) - pôle Guadeloupe Partenaires : <i>(projets de convention de partenariat joint en Annexe 1)</i> Intitulé : Master 2 Management et Administration des Entreprises Domaine : Droit, Economie, Gestion Niveau (dans le cas d'un DU) : Mention et Parcours : Management et Administration des Entreprises Etablissement ayant l'accréditation : Université Bretagne Occidentale <i>(copie de l'arrêté d'accréditation joint en annexe 2)</i> Présentation : le Master 2 Management, Administration des Entreprises s'adresse aux étudiants munis d'une 1^{ère} année de Master (ou équivalent) à caractère scientifique, technique, juridique, linguistique... Il permet en un an d'acquérir une véritable double compétence au travers d'un programme complet de formation à la gestion des entreprises. Période demandée : 2025-2026
EN CAS DE RENOUELEMENT	Date de la dernière habilitation : 2024-2025 Date de création : 2025-2026 <i>joindre une copie du dernier arrêté d'ouverture</i>
RESPONSABLES	Responsable du diplôme : Madame Morgane CAVRET Grade/qualité : Professeur agrégé - enseignante UNIVERSITE BRETAGNE OCCIDENTALE Adresse : 3, rue des Archives, CS 93837, 29238 BREST Cedex 3 ☎ : 0298 01 60 00 / 1 : <u>mail</u> : morgane.cavret@univ-brest.fr Coordonnateur pédagogique : Madame Morgane CAVRET Grade/qualité : Professeur agrégé - enseignante UNIVERSITE DES GRETAGNE OCCIDENTALE Adresse : 3, rue des Archives, CS 93837, 29238 BREST Cedex 3 ☎ : 0298 01 60 00 / 1 : <u>mail</u> : morgane.cavret@univ-brest.fr



GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE	Responsable administratif : Monsieur Thierry DORINAS Grade/qualité : Assistant ingénieur / Responsable du Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage Adresse : campus universitaire de Fouillole BP 250 97157 Pointe-à-Pitre Cedex ☎ : 0590 48 32 91 / 📠 : 0690 33 33 11 <u>mail : thierry.dorinas@univ-antilles.fr</u> Gestionnaire de la scolarité : Madame Marie-Laure JUMET Grade/qualité : Adjoint technique / Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage Adresse : campus universitaire de Fouillole BP 250 97157 Pointe-à-Pitre Cedex ☎ : 0590 48 33 58 / 📠 : 0690 <u>mail : marie-laure.jumet@univ-antilles.fr</u>				
ACCES AU DIPLOME	Niveau requis : (7)				
FRAIS DE FORMATION	<table border="0"> <tr> <td>Entreprise : 5882,00 €</td> <td align="right">Salarié : 3642,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Demandeur d'emploi : 3639,00 €</td> </tr> </table>	Entreprise : 5882,00 €	Salarié : 3642,00 €	Demandeur d'emploi : 3639,00 €	
Entreprise : 5882,00 €	Salarié : 3642,00 €				
Demandeur d'emploi : 3639,00 €					



BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION	Dispositif : Formation continue Volume horaire : 462h de Formation théorique / 560H de stage en entreprises (<i>calendrier joint en Annexe 3</i>) Date de début des enseignements : 05 janvier 2026 Date de fin des enseignements : 30 novembre 2026 Effectif prévisionnel : 15 Organisation des enseignements : Organisation en Blocs : B1 Définir et élaborer une stratégie d'entreprise : 80h30 B2 Concevoir et piloter des solutions de gestion d'entreprise : 49h00 B3 Mesurer et contrôler - Outils et méthodes de gestion de l'entreprise : 98h00 B4 Règles, normes et qualité en pilotage de projets : 84h00 B5 Développer une culture managériale et organisationnelle : 28h00 B6 Accompagner les comportements et postures au travail : 14h00 B7 S'appropriier les usages avancés et spécialisés des outils numériques : 70h00 B8 Mobiliser et produire des savoirs spécialisés en contexte professionnel : 17h30 B9 Communiquer en contexte professionnel : 21h00 B10 Contribuer à la transformation en contexte professionnel : 16 semaines de stage Horaires : les cours se dérouleront de 18h à 21h heures + séminaire en journée sur une semaine Formes d'enseignement : (Cours, TD)
AVIS DE LA COMPOSANTE ET DATE	(Préciser l'avis) (<i>extrait de décision de la composante joint en Annexe 4</i>)



Descriptif détaillé

1. Objectifs, Motivations et Débouchés

- Objectifs :

La formation a pour but de développer des compétences polyvalentes en gestion des entreprises. Complémentaire et généraliste, elle a pour objectif d'apporter une double compétence en management à des ingénieurs, juristes, scientifiques, médecins, linguistes...en complément de leur formation initiale pour leur ouvrir les voies de la double compétence.

- Intérêt pour l'étudiant :

Les remontées d'information en provenance du tissu économique local ainsi que des partenaires institutionnels tels que la Région et le Pôle emploi confirment la viabilité de cette formation. De plus, elle répond aux attentes des stagiaires de la formation continue au plan local.

La formation a pour but de développer des compétences polyvalentes en gestion des entreprises. Complémentaire et généraliste, elle a pour objectif d'apporter une double compétence en management à des ingénieurs, juristes, scientifiques, médecins, linguistes...en complément de leur formation initiale pour leur ouvrir les voies de la double compétence.

Les étudiants seront capables de mener un diagnostic fonctionnel de l'entreprise

- Être capable de dresser le diagnostic qualité de l'entreprise
- Être capable de diagnostiquer une situation de gestion concrète (conflit social, réclamation client...)

- Débouchés :

Les types d'emplois accessibles sont par exemple : chargé d'affaires, assistant chef de produit dans le secteur industriel, manager commercial, ingénieur commercial, responsable qualité, assistant de Production, assistant de direction PME/PMI, consultant en organisation, ingénieur technico-commercial, assistant contrôleur de gestion Industrielle, juriste d'entreprise, consultant en formation, chargé de Relations publiques, chargé d'études en ressources humaines, chargé de recrutement, commercial export

- Débouchés voir les codes ROME les plus proches:

M1204 - Contrôle de gestion

M1205 - Direction administrative et financière

M1402 - Conseil en organisation et management d'entreprise

M1502 - Développement des ressources humaines

Indiquer le nombre de demandes d'inscription : 15



(libellé court) diplôme) Années	Volume inscriptions	Effectif Total	Admis	Echec	Présenté à l'Examen	Non Présenté à l'Examen	% réussite
2027-28							
2027-26							
2025-26							
2024-25							
2023-24	9	9	9	2	8	1	77

2. Partenaires

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

3. Soutien par des organismes publics, privés, collectivités

Autofinancement

(Courriers de soutien joints en **Annexe 5**)

4. Contenu de la formation et membres de l'équipe pédagogique détaillée (liste nominative des intervenants)

Prénom	Nom	Catégorie (MCF, PR Vacataire)	Organisme (pour les vacataires)	Discipline(s) enseignée(s) dans le diplôme	Volume horaire (heures eq TD)
Kristen	CADIOU	MCF	Université Bretagne Occidentale	Stratégie d'entreprise	31.5
Patrick	GABRIEL	PR	Université Bretagne Occidentale	Marketing stratégique	36,75
Patrick	MORISSEAU	Vacataire	Université Bretagne Occidentale	Stratégie et gestion financière	31,5
Willy	ANGELE	Vacataire	Cadre entreprise	Organisation et développement durable	21
Muriel	PINCEMAILLE	Vacataire	Banque Postale	Management des R.H	52,5

Demande d'ouverture en formation continue



Stéphane	GUILLEMOT	Vacataire	Enseignant – Rectorat Guadeloupe	Marketing opérationnel	31,5
José	KITOU	Vacataire	Cadre comptable	Comptabilité contrôle audit	52,5
Evans	CLAIRONS	Vacataire	Cadre de Collectivité territoriale	Contrôle de Gestion opérationnel	31,5
Morgane	CAVRET	PRAG	Université Bretagne Occidentale	Contrôle de Gestion stratégique	31,5
José	KITOU	Vacataire	Cadre comptable	Analyse Financière	31.5
Nadya	BROUSSILLON	Vacataire	Consultante	Environnement juridique	52.5
Albert	BRUDEY	Vacataire	Consultant indépendant	Management de projet	31.5
Stéphanie	NEJIN	Vacataire	Cadre entreprise	Management de la chaîne logistique (supply chain)	21
Kelly	BRESLEAU DAMO	Vacataire	Cadre entreprise	Management industriel et qualité	21
Albert	BRUDEY	Vacataire	Consultant indépendant	Entrepreneuriat	21
François	PALCY	Vacataire	Consultant indépendant	Technique de vente et d'achat	21
Patrick	MORISSEAUX	Vacataire	Université Bretagne Occidentale	Préparation à la professionnalisation	21
Mourad	MAKACI	MCF	Université Bretagne Occidentale	Management des SI et transformation digitale	42
Morgane	CAVRET	PRAG	Université Bretagne Occidentale	Marketing - stratégie appliquée	36,75
Rosette	JASMIN	Vacataire	CDI-UA	Outils numériques et internet	31.5
Kristen	CADIOU	MCF	Université Bretagne Occidentale	Méthodologie pour le mémoire de recherche en sciences de gestion	26,25
Mahailiah	MELLOW - COEZY	Vacataire	Monitrice - MFR	Environnement multiculturel et international – anglais des affaires	31,5
	Stage obligatoire	16 semaines (560h00)			



Modalités de contrôle des connaissances

Les contrôles de connaissances sont appréciés en Contrôle Terminal (CT) ou en Contrôle Continu (CC) suivant les matières concernées dans chaque Unité d'Enseignement (UE).

Au sein de chaque Unité d'Enseignement, la compensation entre les notes obtenues aux différentes matières s'effectue sans note éliminatoire.

Une UE est acquise si sa moyenne est supérieure ou égale à 10/20. Une UE acquise l'est définitivement. Aucune note de matière n'est reportable d'une année sur l'autre.

Lorsqu'il n'a pas satisfait aux contrôles de connaissances, l'étudiant peut conserver à sa demande, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/ 20.

Lors des examens écrits, les copies sont anonymes.

Un mémoire de spécialisation sera produit et présenté devant un jury de soutenance.

Modalités d'obtention du diplôme

Le diplôme M2 Management et Administration des Entreprises est décerné aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 pour l'ensemble des Unités d'Enseignement, y compris la note supérieure ou égale à 10/20 de la soutenance du mémoire de spécialisation.

La délivrance du diplôme Master 2 Management et Administration des Entreprises est prononcée après délibération du jury souverain conformément aux dispositions générales du Règlement des examens ; et est assortie d'une mention :

Passable à partir de 10/20

Assez bien à partir de 12/20

Bien à partir de 14/20

Très bien à partir de 16/20

Rattrapage : Report des notes de 1ère session

Lorsque le diplôme (M2) n'est pas acquis, pour les UE dont la moyenne est inférieure à 10, l'étudiant doit repasser à la session de rattrapage les matières de cette Unité d'Enseignement dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Les Unités d'Enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.



6. Programme détaillé des enseignements

Enseignement	Discipline	Intervenant	Volume horaire en présentiel			ECTS	Coef f	Type examen
			CM	TD	TP			
B1 : Définir et élaborer une stratégie d'entreprise	Stratégie d'entreprise	CADIOU Kristen	21 h			4	4	CT
	Marketing stratégique	GABRIEL Patrick	24 h30			4	4	CT
	Stratégie et gestion financière	MORISSEAUX Patrick	21 h			3	3	CT
	Organisation et développement durable	ANGELE Willy	14 h			1	1	CC
B2 : Concevoir et piloter des solutions de gestion d'entreprise	Management des R.H	PINCEMAILLE Muriel	28 h			4	4	CT
	Marketing opérationnel	GUILEMOT Stéphane	21 h			1	1	CT
B3 : Mesurer et contrôler les outils et méthodes de gestion de l'entreprise	Comptabilité contrôle audit	KITOU Joé	35 h			4	4	CT
	Contrôle de gestion opérationnel	CLAIRON Evans	21 h			3	3	CT
	Contrôle de gestion stratégique	CAVRET Morgane	21 h			2	2	CT
	Analyse financière	KITOU Joé	21 h			2	2	CT
B4 : Règles, normes et qualités en pilotage de projets	Environnement juridique	BROUSSILLO N Nadya	35 h			3	3	CT
	Management de projet	BRUDEY Albert	21 h			3	3	CC
	Management de la chaîne logistique (supply chain)	NEJIN Stéphanie	14 h			0,5	0,5	CC
	Management industriel et qualité	BRESLEAU DAMO Kelly	14 h			0,5	0,5	CC
B5 : Développer une culture managériale et organisationnelle	Entrepreneuriat	BRUDEY Albert	35 h			0,5	0,5	CC
	Technique de vente et d'achat	PALCY François	21 h			0,5	0,5	CC



B6: Accompagner les comportements et posture au travail	Préparation à la professionnalisation	MORISSEAUX Patrick	14h			0,5	0,5	CC
B7: S'approprier les usages avancés et spécialisés des outils numériques	Management des SI et transformation digitale	MAKACI Mourad	28 h			4	4	CT
	Marketing - stratégie appliquée	CAVRET Morgane	21 h			0,5	0,5	CC
	Outils numériques et internet	JASMIN Rosette	21 h			0,5	0,5	CC
B8: Mobiliser et produire des savoirs spécialisés en contexte professionnel	Méthodologie pour le mémoire de recherche en sciences de gestion	CADIOU Kristen	17 h30			1	1	CC
B9: Communiquer en contexte professionnel	Environnement multiculturel et international – anglais des affaires	MELLOW - COEZY Mahailiah	21 h			2	2	CC
	Stage obligatoire (16 semaines)		560h00					

7. Budget prévisionnel équilibré

RECETTES		DEPENSES	
Inscriptions (Droits ou Frais Universitaires) <i>(sur la base : 15 X 282€)</i>	4 230€	Reversement	12 090€
Cout de la formation <i>1. sur la base : 5 X 3 360€</i> <i>2. sur la base : 10 X 3 360€</i>	50 400€	Frais d'enseignement -Coordination (Référentiel) -Frais de mission -Frais généraux	29 900€ 675€ 8 200€ 3 765€
TOTAL RECETTES	54 630€	TOTAL DEPENSES	54 630€

Recettes : 54 630€

Dépenses : 54 630€



8. Bilan des années d'ouverture antérieures (en cas de renouvellement)

Liste des pièces à fournir en complément du dossier :

- Projet de convention de partenariat
- Arrêté d'accréditation si l'établissement n'est pas l'UA
- Extrait de décision de la composante
- Courrier de soutien de chaque organisme

et en cas de renouvellement

- Dernier arrêté d'ouverture
- Bilan des années d'ouverture antérieure (Effectif, Budget, Nombre de diplômés et Devenir des diplômés par année)



CONVENTION DE FORMATION
Mise en œuvre du partenariat UA-Bretagne INP
pour le Master 2 mention Management et administration des entreprises

L'Etablissement Public Expérimental Université de Brest

Dont le siège social est 3 rue des Archives – CS 93 837 – 29838 BREST CEDEX 3

N° SIRET 941 298 317 00012,

Représenté par Pascal OLIVARD, en sa qualité de Président

Ci-après désigné **UBO** pour le compte du

Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance

20 avenue Le Gorgeu, CS 93837, 29238 BREST Cedex 3

représenté par son Directeur Monsieur Laurent BOURLÈS

ci-après désigné **SUFCA**

Et

Bretagne INP,

Dont le siège social est 945 avenue du Technopôle Brest-Iroise - 29280 - Plouzané

N° SIRET : 192 901 197 00025,

Représenté par M. Alexis MICHEL, en sa qualité de Directeur Général

Ci-après désigné **Bretagne INP** pour le compte de

L'Institut d'Administration des Entreprises

12 rue de Kergoat, CS 93837, BREST Cedex 3

représenté par sa Directrice Madame Sophie LE BRIS Sophie

ci- après désigné **IAE** d'une part,

Et

L'université des Antilles, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est fixé au Campus de Fouillole 97157 POINTE A PITRE Cedex

représentée par son Président, **Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY**

ci-après désignée « **UA** »

pour le compte de

Le Bureau de la formation continue et de l'apprentissage du Pôle Guadeloupe

(BFCA), Campus de Fouillole – 97157 POINTE A PITRE Cedex

représenté par la Vice-présidente du pôle Guadeloupe, Madame le Professeur Célia JEAN-ALEXIS, ci-après désigné « **BFCA Guadeloupe** »

d'autre part,

Vu la Convention Cadre en cours de discussion entre l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) et l'université des Antilles (UA) par laquelle elles envisagent d'associer leurs efforts et de coordonner leurs actions en vue de contribuer au développement de cursus spécifiques de formation professionnelle, de recherche et de développement et dans l'attente de la signature de cet accord,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention vise à définir les conditions administratives, pédagogiques et financières de la mise en œuvre de la coopération engagée avec l'ouverture de la promotion de formation en sciences du management en Guadeloupe au titre de l'année 2025-2026. Il s'agit de la formation suivante :

- Master 2 Management et Administration des entreprises (double compétence)

Cette coopération est conduite avec le souci de garantir aux étudiants de l'université des Antilles des prestations de même qualité que celles mises en œuvre à l'université de Brest.

L'Institut d'Administration des Entreprises de Bretagne INP est certifié Qualicert.

ARTICLE 2 : Mise en œuvre administrative

- 2.1 Le BFCA du Pôle Guadeloupe et le Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance de l'UBO assurent la gestion administrative et financière de cette convention sur la base de l'annexe financière jointe.
- 2.2 Le BFCA du Pôle Guadeloupe transmet chaque année au Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance les tarifs pratiqués par catégorie de publics.
- 2.2 Les services de scolarité des deux établissements collaboreront pour l'inscription des stagiaires à Bretagne INP.
- 2.3 Un bilan financier par formation sera adressé à Bretagne INP trois mois après la fin de la formation.

ARTICLE 3 : Mise en œuvre pédagogique

- 3.1 Cette mise en œuvre s'effectue dans le strict respect du référentiel et du règlement des diplômes.
- 3.2 Madame Sophie LE BRIS est désignée par l'IAE pour assurer la coordination de l'ensemble du dispositif pédagogique pour le compte de Bretagne INP. Dans ce cadre, elle organise la présidence des jurys de recrutement et de délivrance des diplômes et est garante de la régularité des procédures de recrutement, de l'application dans les termes du décret 2013-756 du 19 Août 2013, de la validation des acquis de l'expérience, ainsi que la conformité du cursus et des conditions de délivrance des diplômes au référentiel et au règlement visés à l'alinéa 3.1 de la présente convention.
- 3.3 La coordination pédagogique en Guadeloupe est effectuée par un ingénieur pédagogique du BFCA du pôle Guadeloupe en collaboration avec le responsable pédagogique du diplôme. Il assure l'interface pédagogique avec l'IAE, prend en charge le planning prévisionnel des enseignements, le déroulement de la formation, le suivi des stages et des projets tuteurs.
- 3.4 Les mémoires du Master seront encadrés par un enseignant titulaire ou contractuel de l'IAE désigné par le responsable du diplôme. Ce travail sera rémunéré 3h EHTD par le SUFCA (encadrement et soutenance). La soutenance peut se réaliser en visioconférence.
- 3.5 Le responsable pédagogique est garant du recrutement de l'équipe.
L'UA s'engage à transmettre les curriculums vitae des différents intervenants (le principe de la possession d'un diplôme au moins égal au niveau de formation doit être appliqué).
- 3.6 Les évaluations sont organisées dans les locaux de l'UA, en conformité avec le règlement des examens et selon les modalités de contrôle des connaissances votées par Bretagne INP. Les sujets doivent être préalablement communiqués pour validation au responsable de diplôme.
- 3.7 Les diplômes sont délivrés par Bretagne INP

- 3.8** Le processus de sélection est établi comme suit :
- les candidats déposent leur candidature sur la plate-forme e-candidat de l'UA,
 - chaque université désigne un membre de la commission de sélection qui est présidé par le responsable du master,
 - les membres de la commission ont accès à la plate-forme e-candidat de l'UA,
 - la commission procède à l'examen des dossiers et organise les entretiens éventuels,
 - l'IAE transmet au BFCA la liste des candidats sélectionnés par diplôme (nom, prénom, dernier diplôme obtenu...).
- 3.9** La Validation des Acquis de l'Expérience : la mise en œuvre du décret 2013-756 du 19 Août 2013 relève de la responsabilité du BFCA et de l'IAE sous le contrôle de Bretagne INP.
- 3.10** L'UA s'engage à transmettre tout élément nécessaire aux démarches de certification qualité du SUFCA (qualiopi) et de l'IAE (qualicert).
- 3.11** L'UA s'engage à réunir chaque année le conseil de perfectionnement de chaque mention et intègre les deux délégués de chaque promotion. La composition de ce conseil est arrêtée par les deux établissements.
- 3.12** L'UA s'engage à mettre en œuvre, pour chaque mention concernée, la procédure d'évaluation des enseignements selon la procédure qualicert.
- 3.13** L'UA s'engage à contribuer localement à la mise en œuvre des enquêtes d'insertion des diplômés et l'IAE s'engage à transmettre les résultats au BFCA.

ARTICLE 4 : Mise en œuvre matérielle

4.1 Organisation matérielle

L'UA assure l'organisation matérielle du dispositif, en mettant à disposition les locaux et équipements pédagogiques nécessaires au bon déroulement des enseignements, afin de faciliter les missions d'enseignement assurées par les intervenants de Bretagne INP.

4.2 Heures d'enseignement

Le SUFCA prend en charge la totalité des heures accomplies par les enseignants titulaires ou contractuels de Bretagne INP pour l'exécution de la formation dans le respect des dispositions légales en vigueur.

L'UA prend en charge la rémunération des heures accomplies par les enseignants titulaires de l'UA, et les vacations assurées par les intervenants extérieurs expressément prévues dans le cadre de la présente convention et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Seules les heures d'enseignement prévues par le dispositif pédagogique validé conjointement par les Parties ouvrent droit à rémunération.

4.3 Déplacements

- Les frais de mission sont pris en charge par l'UA dans la limite des dispositions légales en vigueur. Lorsque la location d'un véhicule est nécessaire, cette disposition doit apparaître sur l'ordre de mission. Le recours à un taxi doit être rendu possible pour le transit entre aéroports.
- Le nombre de missions, incluant les déplacements du coordonnateur et des enseignants pour l'exécution de chaque formation est évaluée à 04 maximum sauf accord express des deux parties.

ARTICLE 5 : Dispositions financières

5.1 Rémunération des enseignants titulaires et contractuels de Bretagne INP

5.1.1 Responsabilité pédagogique

- Pour l'exécution de la mission de responsabilité pédagogique, le SUFCA attribue 15 heures HTD au responsable pédagogique pour la responsabilité de la mention. Ces heures seront facturées plus les charges éventuelles (retraite additionnelle) à l'UA.

5.1.2 Heures de face à face pédagogique

- Chaque heure effectuée par un enseignant de Bretagne INP sera facturée 1,5 HTD plus les charges éventuelles (retraite additionnelle) à l'UA.

5.1.3 Heures d'encadrement de mémoires

- Chaque encadrement du Master réalisé par un enseignant de Bretagne INP sera facturé 3 HTD plus les charges éventuelles (retraite additionnelle) à l'UA.

5.2 Autres frais spécifiques

5.2.1 Frais de scolarité

Les frais d'inscription universitaires des étudiants sont reversés par l'UA à Bretagne INP.

Le reversement de ces droits calculés sur la base du tarif en vigueur à Bretagne INP se fait à l'exclusion de la participation à la bibliothèque universitaire.

5.2.2 Frais administratifs généraux

Pour la couverture de ses frais généraux de gestion et d'administration le SUFCA facturera 600€ TTC par étudiant.

ARTICLE 6 : Durée – Modification - Résiliation

La présente convention est conclue pour couvrir la formation au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Elle prend effet à compter de sa signature par la dernière des Parties et demeure en vigueur jusqu'à la tenue du jury de délivrance des diplômes.

En tout état de cause, la convention prendra automatiquement fin au plus tard le 31 décembre 2026, sans qu'il soit besoin de notification préalable.

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant signé des parties. Si les parties décident de résilier la présente convention, ils s'engagent à préserver en priorité les intérêts des étudiants inscrits au sein du cursus.

Chacune des parties peut y mettre un terme par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée à l'autre partie au plus tard le 1er juin de l'année universitaire précédant la mise en œuvre. Le cas échéant, la prise d'effet de la résiliation ne saurait intervenir avant la fin de la formation en cours.

Fait à Pointe-à-Pitre, le Fait à , le Fait à , le

Pour l'université des Antilles Le Président Pr.Michel GEOFFROY	Pour l'université de Brest, Le Président Pr Pascal OLIVARD	Pour Bretagne INP, Le Directeur Général M. Alexis MICHEL
--	--	--



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

**Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Sous-direction Stratégie et qualité des formations
Département Qualité et reconnaissance des diplômes
DGESIP A1-5**

n°

Affaire suivie par
Agnès Konstantinov
Tél : 01 55 55 86 43

Mél : agnes.konstantinov@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Paris, le **8 JUIL. 2022**

La ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche

à

Monsieur le président de l'université de Bretagne
Occidentale

s/c

Monsieur le recteur de la région académique Bretagne,
chancelier des universités

Objet : Accréditation de votre établissement à délivrer les diplômes nationaux

Je vous prie de trouver, ci-joint, un arrêté ministériel en date du 30 juin 2022 accréditant votre établissement à délivrer les diplômes nationaux figurant en annexe.

Cet arrêté vous autorise à utiliser les labels des formations de l'enseignement supérieur dans la communication relative aux formations qui y sont référencées. Les labels sont téléchargeables à l'adresse suivante : esr.gouv.fr/label-formation.

La cheffe du département Qualité et reconnaissance des diplômes

Catherine MALINIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**Arrêté du 30 juin 2022 accréditant l'Université de Brest
en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-6 et D. 613-7,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance
des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements
d'enseignement supérieur,
VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la
délivrance du diplôme national de doctorat,
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2022-2023, l'Université de Brest est accréditée en vue de
la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales dont la liste est jointe
en annexe. Il le délivre seul ou conjointement, selon les conditions précisées dans l'annexe.

Art. 3 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le
recteur de la région académique Bretagne et le président de l'Université de Brest sont chargés de
l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre et par délégation

La cheffe du département Qualité et reconnaissance des diplômes



Catherine MALINIE

Annexe de l'arrêté du 30 juin 2022

Région académique Bretagne

Académie de RENNES

Université de Brest

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2022-2023 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170707 Arts		2022-2023	1 an	2022-2023
20140948 Langues étrangères appliquées		2022-2023	1 an	2022-2023
20140949 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2022-2023	1 an	2022-2023
20140950 Lettres		2022-2023	1 an	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20140952 Administration publique		2022-2023	6 ans	2027-2028
20140953 Administration économique et sociale		2022-2023	6 ans	2027-2028
20140954 Droit		2022-2023	6 ans	2027-2028
20140956 Economie et gestion		2022-2023	6 ans	2027-2028
20170709 Gestion		2022-2023	6 ans	2027-2028

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20140959 Géographie et aménagement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20140961 Histoire de l'art et archéologie		2022-2023	1 an	2022-2023
20140960 Histoire		2022-2023	1 an	2022-2023
20140962 Philosophie		2022-2023	1 an	2022-2023
20140963 Psychologie		2022-2023	1 an	2022-2023
20190330 STAPS-Activité Physique Adaptée et Santé		2022-2023	6 ans	2027-2028
20190331 STAPS-Education et Motricité		2022-2023	6 ans	2027-2028
20190332 STAPS-Entraînement Sportif		2022-2023	6 ans	2027-2028

20190333	STAPS-Management du Sport	2022-2023	6 ans	2027-2028
20140951	Sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie	2022-2023	1 an	2022-2023
20170710	Sciences de l'éducation et de la formation	2022-2023	6 ans	2027-2028
20140964	Sociologie	2022-2023	1 an	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20140972 Informatique		2022-2023	6 ans	2027-2028
20140967 Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales		2022-2023	6 ans	2027-2028
20140966 Mathématiques		2022-2023	6 ans	2027-2028
20170711 Physique, chimie		2022-2023	6 ans	2027-2028
20140969 Sciences de la Terre		2022-2023	6 ans	2027-2028
20140957 Sciences de la vie		2022-2023	6 ans	2027-2028
20140971 Sciences pour l'ingénieur		2022-2023	6 ans	2027-2028
20140958 Sciences sanitaires et sociales		2022-2023	6 ans	2027-2028

Capacité(s) en droit

	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20081024 CAPACITE EN DROIT		2022-2023	6 ans	2027-2028

Diplôme(s) d'accès aux études universitaires

<i>option</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
19991780 OPTION A		2022-2023	6 ans	2027-2028
19991782 OPTION B		2022-2023	6 ans	2027-2028

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20151041 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		2022-2023	6 ans	2027-2028
20150981 Commerce et distribution		2022-2023	6 ans	2027-2028
20151044 Logistique et pilotage des flux		2022-2023	6 ans	2027-2028
20151045 Management des activités commerciales		2022-2023	2 ans	2023-2024
20151046 Métiers de l'entrepreneuriat		2022-2023	6 ans	2027-2028
20151047 Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens		2022-2023	6 ans	2027-2028

20151050 Métiers de la GRH : assistant	2022-2023	6 ans	2027-2028
20151049 Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise	2022-2023	2 ans	2023-2027
20151051 Métiers du commerce international	2022-2023	6 ans	2027-2028
20151052 Métiers du notariat	2022-2023	6 ans	2027-2028

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
21051043 Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs		2022-2023	6 ans	2027-2028
20151053 Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques		2022-2023	1 an	2022-2023
20151054 Métiers du tourisme et des loisirs		2022-2023	6 ans	2027-2028

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20220153 Agencement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20151058 Agronomie		2022-2023	6 ans	2027-2028
20151055 Aménagement paysager : conception, gestion, entretien		2022-2023	6 ans	2027-2028
20170713 Bio-industries et biotechnologies		2022-2023	2 ans	2023-2024
20220158 Bois et ameublement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220156 Diététique		2022-2023	6 ans	2027-2028
20151057 Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220157 Matériaux et structures : fonctionnalisation et traitement des surfaces		2022-2023	1 an	2022-2023
20170715 Métiers de l'industrie : conception de produits industriels		2022-2023	2 ans	2023-2024
20151061 Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels		2022-2023	2 ans	2023-2024
20151062 Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220154 Métiers de l'industrie : industrie aéronautique		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171088 Métiers de l'industrie : industrie navale et maritime		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220155 Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique		2022-2023	6 ans	2027-2028

20151065 Métiers de l'industrie : métallurgie, mise en forme des matériaux et soudage	2022-2023	6 ans	2027-2028
20151066 Métiers de l'électricité et de l'énergie	2022-2023	2 ans	2023-2024
20151064 Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués	2022-2023	6 ans	2027-2028
20170717 Métiers de la santé : technologies	2022-2023	6 ans	2027-2028
20170718 Métiers du BTP : bâtiment et construction	2022-2023	6 ans	2027-2028
20151068 Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments	2022-2023	6 ans	2027-2028
20151071 Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	2022-2023	6 ans	2027-2028
20151072 Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle	2022-2023	2 ans	2023-2024

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Diplôme(s) d'études universitaires scientifiques et techniques

<i>Mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20220004 ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTÉES		2022-2023	6 ans	2027-2028

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Diplôme(s) d'études universitaires scientifiques et techniques

<i>Mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20020266 TECHNICIEN DES MEDIAS INTERACTIFS ET COMMUNICANTS		2022-2023	6 ans	2027-2028

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170575 Arts de la scène et du spectacle vivant	ETABLISSEMENT EN DÉLIVRANCE CONJOINTE : PESSV	2022-2023	6 ans	2027-2028
20171019 Arts, lettres et civilisations		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171021 Direction de projets ou établissements culturels		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171022 Français langue étrangère		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171023 Langues et sociétés		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220108 Langues étrangères appliquées		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171024 Lettres		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171028 Traduction et interprétation		2022-2023	6 ans	2027-2028

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20171029 Administration publique		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171030 Administration économique et sociale		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171031 Comptabilité - contrôle - audit		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171032 Contrôle de gestion et audit organisationnel		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220103 Droit de l'immobilier		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220102 Droit privé		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220107 Droit public		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171033 Droit		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171034 Finance		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171035 Gestion de production, logistique, achats		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171036 Gestion des ressources humaines		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171037 Gestion des territoires et développement local		2022-2023	6 ans	2027-2028
20170679 Justice, procès et procédures	RENNES 1, NANTES	2022-2023	6 ans	2027-2028
20171038 Management des systèmes d'information		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171039 Management et administration des entreprises		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171025 Management et commerce international		2022-2023	1 an	2022-2023
20171026 Marketing, vente		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220110 Monnaie, banque, finance, assurance		2022-2023	6 ans	2027-2028

Domaine SCIENCES DE LA MER ET DU LITTORAL

Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20171017 Biologie	INSTITUT AGRO (RENNES-ANGERS)	2022-2023	6 ans	2027-2028
20170992 Biotechnologies	BRETAGNE SUD	2022-2023	6 ans	2027-2028
20171051 Chimie et sciences du vivant		2022-2023	6 ans	2027-2028
20170888 Droit des espaces et des activités maritimes		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220105 Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports	INSTITUT AGRO (RENNES-ANGERS)	2022-2023	6 ans	2027-2028
20171052 Gestion de l'environnement		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220112 Physique	ENSTA BRETAGNE, IMT (IMT ATLANTIQUE)	2022-2023	6 ans	2027-2028

20170993 Sciences de la Terre et des planètes, environnement	BRETAGNE SUD	2022-2023	6 ans	2027-2028
--	--------------	-----------	-------	-----------

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20171040 Civilisations, cultures et sociétés		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220106 Création artistique		2022-2023	6 ans	2027-2028
20170863 Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	NANTES	2022-2023	6 ans	2027-2028
20170777 Etudes sur le genre	RENNES 2, NANTES, ANGERS, LE MANS	2022-2023	6 ans	2027-2028
20220111 Humanités numériques		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171041 Intervention et développement social		2022-2023	1 an	2022-2023
20171042 Patrimoine et musées		2022-2023	6 ans	2027-2028
20170951 Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171043 Psychologie		2022-2023	6 ans	2027-2028
20170767 STAPS : activité physique adaptée et santé	RENNES 2, NANTES, LE MANS, POITIERS, ENS RENNES	2022-2023	6 ans	2027-2028
20220109 STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive		2022-2023	6 ans	2027-2028
20170661 STAPS : management du sport	RENNES 2, NANTES, POITIERS	2022-2023	6 ans	2027-2028
20171044 Sciences de l'éducation et de la formation		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171045 Tourisme		2022-2023	6 ans	2027-2028

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170878 Actuariat	IMT (IMT ATLANTIQUE)	2022-2023	6 ans	2027-2028
20171046 Biodiversité, écologie et évolution		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171047 Biologie-santé	IMT (IMT ATLANTIQUE)	2022-2023	6 ans	2027-2028
20171048 Chimie		2022-2023	6 ans	2027-2028
20220104 Electronique, énergie électrique, automatique	ENI BREST	2022-2023	6 ans	2027-2028
20170879 Informatique	ENI BREST, ENSTA BRETAGNE, IMT (IMT ATLANTIQUE)	2022-2023	6 ans	2027-2028

20170881 Ingénierie de conception	ENI BREST, ENSTA BRETAGNE, INSA RENNES, BRETAGNE SUD	2022-2023	6 ans	2027-2028
20171049 Ingénierie de l'image, ingénierie du son		2022-2023	6 ans	2027-2028
20170698 Mathématiques et applications	INSA RENNES, RENNES 1, RENNES 2, ENS RENNES, GENES (ENSAI Bruz)	2022-2023	6 ans	2027-2028
20170699 Microbiologie	RENNES 1	2022-2023	6 ans	2027-2028
20170703 Physique fondamentale et applications	ENI BREST, INSA RENNES, RENNES 1, IMT (IMT ATLANTIQUE)	2022-2023	6 ans	2027-2028
20171012 Réseaux et télécommunication		2022-2023	6 ans	2027-2028
20171050 Urbanisme et aménagement		2022-2023	6 ans	2027-2028

Université de BREST

Licences professionnelles « Bachelor Universitaire de Technologie » (LP BUT)

Année d'accréditation	Durée	Fin d'accréditation
2022-2023	6 ans	2027-2028

IUT	Site	Spécialités	Parcours
IUT de Brest	Brest	Génie Biologique	Agronomie
IUT de Brest	Brest	Génie Biologique	Biologie médicale et biotechnologie
IUT de Brest	Brest	Génie Biologique	Sciences de l'environnement et écotechnologies
IUT de Brest	Brest	Génie Electrique et Informatique Industrielle	Automatisme et informatique industrielle
IUT de Brest	Brest	Génie Electrique et Informatique Industrielle	Electricité et maîtrise de l'énergie
IUT de Brest	Brest	Génie Electrique et Informatique Industrielle	Electronique et systèmes embarqués
IUT de Brest	Brest	Génie Mécanique et Productique	Conception et production durable
IUT de Brest	Brest	Génie Mécanique et Productique	Innovation pour l'industrie
IUT de Brest	Brest	Génie Mécanique et Productique	Simulation numérique et réalité virtuelle
IUT de Brest	Brest	Gestion des Entreprises et des Administrations	Contrôle de gestion et pilotage de la performance
IUT de Brest	Brest	Gestion des Entreprises et des Administrations	Gestion comptable, fiscale et financière
IUT de Brest	Brest	Gestion des Entreprises et des Administrations	Gestion, entrepreneuriat et management d'activités
IUT de Brest	Morlaix	Génie Civil - Construction Durable	Travaux bâtiment
IUT de Brest	Morlaix	Génie Civil - Construction Durable	Travaux publics
IUT de Brest	Morlaix	Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	Management commercial et marketing omnicanal
IUT de Brest	Morlaix	Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	Management des activités culturelles, artistiques, sportives et de tourisme
IUT de Brest	Morlaix	Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	Management responsable de projet et des organisations
IUT de Quimper	Quimper	Génie Biologique	Biologie médicale et biotechnologie
IUT de Quimper	Quimper	Génie Biologique	Sciences de l'aliment et biotechnologie
IUT de Quimper	Quimper	Gestion des Entreprises et des Administrations	Contrôle de gestion et pilotage de la performance
IUT de Quimper	Quimper	Gestion des Entreprises et des Administrations	Gestion comptable, fiscale et financière
IUT de Quimper	Quimper	Gestion des Entreprises et des Administrations	Gestion et pilotage des ressources humaines
IUT de Quimper	Quimper	Gestion des Entreprises et des Administrations	Gestion, entrepreneuriat et management d'activités
IUT de Quimper	Quimper	Management de la logistique et des transports	Mobilité et supply chain connectées
IUT de Quimper	Quimper	Management de la logistique et des transports	Mobilité et supply chain durables

IUT de Quimper	Quimper	Techniques de Commercialisation	Business développement et management de la relation client
IUT de Quimper	Quimper	Techniques de Commercialisation	Business international : achat et vente
IUT de Quimper	Quimper	Techniques de Commercialisation	Marketing digital, e-business et entrepreneuriat
IUT de Quimper	Quimper	Techniques de Commercialisation	Marketing et management du point de vente

Université de BREST

FORMATIONS DE SANTE REGLEMENTEES

Année d'accréditation	Durée	Fin d'accréditation
2022-2023	6 ans	2027-2028

MEDECINE

Intitulé du diplôme conformément à la réglementation	
1er cycle	
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	
2ème cycle	
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)	
3^{ème} cycle - Diplôme d'Etat de docteur en médecine Diplômes d'études spécialisées (DES) – Ancien régime	
- Anatomie-Cytologie Pathologiques - Anesthésie Réanimation - Cardiologie et maladies vasculaires - Chirurgie générale - Dermatologie et vénéréologie - Endocrinologie, diabétologie, maladies métaboliques - Gastro-entérologie et hépatologie - Génétique médicale - Gynécologie médicale - Gynécologie-Obstétrique - Hématologie - Médecine générale - Médecine interne - Médecine nucléaire - Médecine du travail - Médecine physique et de réadaptation - Néphrologie - Neurochirurgie - Neurologie - Oncologie - Ophtalmologie - Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale - Pédiatrie - Pneumologie - Psychiatrie - Radiodiagnostic et imagerie médicale - Rhumatologie - Santé publique et médecine sociale - Biologie médicale	
3^{ème} cycle - Diplôme d'Etat de docteur en médecine Diplômes d'études spécialisées (DES) – Nouveau régime	
Diplôme d'Etat de docteur en médecine Discipline médicale : 1. Allergologie 2. Anatomie et cytologie pathologiques 3. Anesthésie-Réanimation	

4. Dermatologie et vénéréologie 5. Endocrinologie - Diabétologie – Nutrition 6. Génétique médicale 7. Gériatrie 8. Gynécologie médicale 9. Hématologie 10. Hépatogastro-entérologie 11. Maladies infectieuses et tropicales 12. Médecine cardiovasculaire 13. Médecine d'urgence 14. Médecine et Santé au travail 15. Médecine générale 16. Médecine intensive – réanimation 17. Médecine interne et immunologie clinique 18. Médecine légale et expertises médicales 19. Médecine nucléaire 20. Médecine physique et de réadaptation 21. Médecine vasculaire 22. Néphrologie 23. Neurologie 24. Oncologie 25. Pédiatrie 26. Pneumologie 27. Psychiatrie 28. Radiologie et imagerie médicale 29. Rhumatologie 30. Santé publique Discipline chirurgicale : 1. Chirurgie orale (commun odontologie) 2. Chirurgie orthopédique et traumatologique 3. Chirurgie pédiatrique 4. Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique 5. Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire 6. Chirurgie vasculaire 7. Chirurgie viscérale et digestive 8. Gynécologie obstétrique 9. Neurochirurgie 10. Ophtalmologie 11. Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale 12. Urologie Discipline biologique : - Biologie médicale (commun Pharmacie)	
3^{ème} cycle - Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	
- Chirurgie infantile - Chirurgie orthopédique et traumatologie - Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique - Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Chirurgie urologique - Chirurgie vasculaire - Chirurgie viscérale et digestive - Gériatrie - Réanimation médicale	

3^{ème} cycle - Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	
- Addictologie - Allergologie et immunologie clinique - Andrologie - Cancérologie - Dermatopathologie - Foetopathologie - Hémobiologie-transfusion - Médecine de la douleur et médecine palliative - Médecine de la reproduction - Médecine du sport - Médecine d'urgence - Médecine légale et expertises médicales - Médecine vasculaire - Néonatalogie - Neuropathologie - Nutrition - Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique - Pharmacologie clinique et évaluation des thérapeutiques - Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	
Diplôme de formation continue : Capacités de médecine	
- Addictologie clinique	

ODONTOLOGIE

Intitulé du diplôme conformément à la réglementation	
1er cycle	
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)	
2ème cycle	
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)	
3^{ème} cycle court : Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire	
Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire	
3^{ème} cycle long : Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire Diplômes d'études spécialisées (DES)	
- Chirurgie orale (commun médecine) - Médecine bucco-dentaire	
3ème cycle Certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire :	
- Odontologie conservatrice et endodontie	

MAÏEUTIQUE

Intitulé du diplôme conformément à la réglementation	
1er cycle	
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)	
2ème cycle	
Diplôme d'Etat de sage-femme	

IPA

Intitulé du diplôme conformément à la réglementation	
2ème cycle	
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée : • Mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale • Mention Oncologie et hémato-oncologie • Mention Pathologies chroniques stabilisées ; Prévention et polypathologies courantes en soins primaires • Mention Psychiatrie et santé mentale	

ORTHOPHONIE - UFR Médecine

Intitulé du diplôme conformément à la réglementation	
1er cycle et 2ème cycle	
Certificat de capacité d'orthophoniste	

UNIVERSITE DE BREST

DOCTORAT

Année d'accréditation	Durée	Fin d'accréditation
2022-2023	6 ans	2027-2028

Liste des Ecoles Doctorales dans le cadre desquelles l'établissement délivre le diplôme de doctorat

CDC*	N°	Sigle	Intitulé ED	Etablissements co-accrédités en délivrance partagée	Etablissements co-accrédités en délivrance conjointe	Partenaires
2, 4, 9	638	S3M	Science de la Matière, des Molécules et Matériaux	U-Rennes 1, UBO, INSA Rennes, ENS Chimie Rennes		
8	647	SPI.bzh	Sciences pour l'Ingénieur	UBS, U-Rennes 1, UBO, INSA Rennes, ENS Rennes	ENIB	ISEN Yncréa Ouest
1, 9	644	MathSTIC Bretagne Océane	Mathématiques & Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication en Bretagne Océane	UBO, UBS, ENIB		ISEN Yncréa Ouest
3, 5, 6, 7, 8, 9, 10	598	SML	Sciences de la Mer et du Littoral	UBO, UBS, Institut Agro (Rennes-Angers)		Ecole Navale
10, 5, 3	600	EGAAL	Ecologie Géosciences Agronomie Alimentation	Institut Agro (Rennes-Angers), U-Rennes 1, UBO		
5	637	SVS	Sciences de la vie et de la santé	U-Rennes 1, UBO, EHESP, ENS Rennes	U-Rennes 2	
6, 7	595	ALL Bretagne	Arts, Lettres, Langues (Bretagne)	U-Rennes 2, UBS, UBO	ENSA Bretagne	Ecole européenne supérieure des arts de Bretagne
6, 7	646	ELICCE	Education, Langages, Interactions, Cognition, Clinique, Expertise	U-Rennes 2, U-Rennes 1, UBO, UBS		
6, 7	645	ESC	Espaces, Sociétés, Civilisations	U-Rennes 2, U Rennes 1, UBO, UBS, EHESP, Institut Agro (Rennes-Angers)	ENSA Bretagne	ENS Rennes, IEP Rennes
7	597	EDGE Bretagne	Sciences économiques et sciences de gestion - Bretagne	U-Rennes 1, UBO, UBS, Institut Agro (Rennes-Angers), U-Rennes 2	EHESP	GENES (ENSAI Bruz)
7	599	DSP Bretagne	Droit et Science politique - Bretagne	U-Rennes 1, UBO, UBS	U-Rennes 2, EHESP	ENS Rennes, IEP Rennes

*CDC (champs disciplinaires concernés) : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'Ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

Liste des 22 segments professionnels auxquels est rattaché le diplôme de doctorat

Activités du numérique
Tourisme hôtellerie restauration
Culture, Art, Spectacle
Construction Travaux publics urbanisme
Eau, environnement, développement durable
Santé humaine et action sociale
Industries chimiques et matériaux
Production et Distribution des énergies fossiles et renouvelables
Service aux entreprises et aux collectivités
Industries du matériel de transport
Sécurité défense
Information communication
Activités juridiques et administratives
Industries extractives
Activités financières et immobilières
Industries manufacturières
éducation formation
Sport et activité physique
Agro-alimentaire
Agriculture
Textile, Habillement, Mode
Commerce

**Renouvellement du Master 2 Droit, Economie, Gestion
Mention Management
Parcours Management et Administration des Entreprises**

Au Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage de Guadeloupe en
partenariat avec l'université de Bretagne Occidentale

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le Code de l'Education, notamment son article L 613-2 ;
- Vu** la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant Monsieur Michel GEOFFROY, Professeur des Universités, en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** les délibérations de la CFVU du pôle Guadeloupe en sa séance du 4 décembre 2025 ;
- Vu** les délibérations du conseil d'administration n°2025-12 en sa séance du 7 février 2025 ;
- Vu** les propositions de la vice-présidente du pôle Guadeloupe.

Arrête :

Article 1 -

Le master 2 Droit, Economie, Gestion mention management parcours management et administration des entreprises est renouvelé pour une période d'un an au Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage de Guadeloupe.

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| • Année d'ouverture : | : 2015 - 2016 |
| • Durée | : 1 an |
| • Date d'échéance | : Fin août 2025 |

Article 2 -

Le descriptif des enseignements, le programme et les modalités du contrôle des connaissances sont annexés à la délibération n°2025-12 du conseil d'administration du 7 février 2025

Article 3 -

Madame Marie-Noëlle CHALAYE, professeure agrégée à IAE-Brest, est désignée pour assurer les missions et fonctions de responsable du diplôme et de coordonnatrice pédagogique

Article 4 -

Madame la vice-présidente du pôle Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pointe à Pitre, le 18 février 2025

Le Président de l'Université des Antilles
Pr Michel GEOFFROY



Modalités de recours : En application de l'article R.421.1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté et ce dans les deux mois à partir de sa publication. Cette juridiction administrative peut être saisie par voie postale, mais également par l'application «Télérecours Citoyens », accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Institut d'Urbanisme d'Architecture et d'Aménagement des Antilles (IU3A)

Rapport relatif à la détermination des charges de fonctionnement du DU « *Urbanisme et architecture en contexte tropical multi-aléas* » et du tarif d'inscription pour l'année universitaire 2025-2026

Contexte et rappel des besoins exprimés

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'évaluation et à l'approbation des instances de l'établissement, le montant du tarif d'inscription du DU « *Urbanisme et architecture en contexte tropical multi-aléas* » pour l'année universitaire 2025-2026.

Présentation de la formation

Pour rappel, ce diplôme universitaire vise à former des étudiants et des professionnels, désireux d'acquérir des compétences théoriques, techniques et pratiques, dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture tropicale, et plus globalement de l'aménagement de l'espace, dans un contexte de vulnérabilité plurimorphe et multiscalaire.

Cette formation s'inscrit dans un cadre pluridisciplinaire, puisqu'il s'agit de croiser les sciences juridiques, économiques, sociales, environnementales, avec l'ensemble des techniques urbanistiques et architecturales utiles à l'aménagement durable des milieux micros insulaires ultra sensibles.

L'objectif final est de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des techniques susceptibles de faciliter sa compréhension des mécanismes complexes, de lui offrir la possibilité d'imaginer des méthodes et des techniques d'aménagement adaptées au contexte tropical multi-aléas, et au final de faciliter son employabilité.

Le DU est accessible à toutes les personnes titulaires à minima d'un Bac + 2 (BTS, DUT), ou plus confortablement d'un Bac + 3 (BUT, Licence Pro., Licence) – prioritairement dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement, de la logistique – et plus largement à toutes les personnes titulaires d'un Bac + 1, justifiant d'une expérience professionnelle de 10 ans dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme et des métiers s'y rapportant.

Durée et déroulement de la formation

Cette formation est d'une durée de 10 mois (semestre 5 = 5 mois + semestre 6 = 5 mois de stage). Les enseignements sont dispensés sous la forme de séminaires (Cours Magistraux), d'études de cas (Travaux Dirigés), de visites de sites, d'échanges avec des professionnels et d'exercices pratiques (Travaux Pratiques).

Charges et frais de fonctionnement du DU

Conformément aux orientations de la gouvernance de l'établissement qui réaffirme le principe : « *les frais et tarifs des DU doivent couvrir les coûts* », une évaluation des charges et des coûts a donc été établie *in itinere*.

Projets de tarifs applicables au DU

Après récolement de données administratives, financières et pédagogiques, il en ressort la situation suivante :

- les étudiants relevant de la formation initiale, bénéficieraient d'un tarif assimilable aux droits d'inscriptions « classiques » ;
- les étudiants relevant d'un projet de reconversion professionnelle, bénéficieraient d'un tarif de 1100 € ;
- enfin, les étudiants (professionnels) relevant du dispositif OPCO, bénéficieraient d'un tarif de 5 310 €.

Type de recette	Financier	Droits d'inscription	Montant unitaire TARIF	Volume horaire	Tarif horaire	Description du tarif
FORMATION INITIALE						
Contrat Apprentissage		X				FI
FORMATION CONTINUE						
Contrat de professionnalisation						FC
Tarif FC 1 financé	OPCO	0	5310 €			FC
Tarif FC 2 non financé	Financement personnel/France travail	0	1100 €			FC
						FC

Ces tarifs différenciés tiennent compte du contexte socio-économique régional et répondent aux observations effectuées à partir de la cohorte 2025 du DU.

PROJET D'OUVERTURE DE FORMATION

Diplôme Universitaire « Urbanisme et architecture en contexte tropical multi- aléas

☒ En formation continue (FC)

☐ En apprentissage (APP)

☐ En Formation public mixte (Initiale classique, APP, FC)



*CAMPUS DE
SCHOELCHER*



Responsable de la formation :
PR Pascal SAFFACHE

2025-2026

Sommaire

I.	Étude d'opportunité	1
1.1	Analyse du besoin	1
1.2	Collaborations partenariales	1
1.3	Profil du public accueilli au sein de la formation	1
1.4	Mots clés de la certification pour le référencement	1
II.	Projet pédagogique	1
2.1	Description de la formation en formation continue et/ou en alternance	1
2.2	Structuration de la formation en formation continue et/ou en alternance	2
2.3	Organisation du parcours de formation en formation continue et/ou en alternance	3
2.4	Composition de l'équipe pédagogique	4
2.5	Dispositif de suivi en formation des apprentis et des stagiaires de la formation continue	4
2.6	Dispositif de suivi en entreprise des apprentis et/ou des stagiaires de la formation continue	5
III.	Gestion et pilotage de la formation	Erreur ! Signet non défini.
3.1	Équipe de soutien administratif et organisationnel	Erreur ! Signet non défini.
3.2	Responsabilité pédagogique	Erreur ! Signet non défini.
3.3	Conseil de perfectionnement de la formation	6
IV.	Volet financier	7
4.1	Projection nombres de public	7
4.2	Tarifs proposés	7
4.3	Matrice budgétaire	7

Formation : DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Mention : Urbanisme et architecture en contexte tropical multi-aléas

Parcours : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Niveau : Choisissez un élément.

N° RNCP : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Composante concernée : Choisissez un élément.

IU3A

Date prévisionnelle d'ouverture de la formation : 2024-2025**Responsable pédagogique de la formation** : Pascal SAFFACHE

Qualité : Professeur des Universités

Téléphone : 06 96 24 04 11

E-mail : pascal.saffache@univ-antilles.fr

Co- Responsable pédagogique de la formation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Qualité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

E-mail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Composante assurant la responsabilité pédagogique de la formation : Institut d'Urbanisme d'Architecture et d'Aménagement des Antilles (IU3A)**Service assurant la responsabilité administrative de la formation continue et de l'apprentissage** : Institut d'Urbanisme d'Architecture et d'Aménagement des Antilles (IU3A)**Circuit de validation :**

Dossier visé par la DFCA
Date, nom, prénom, qualité, commentaire et signature

Dossier visé par la DAF	Dossier visé par la DEVE
Nom, prénom, qualité, commentaire et signature	Nom, prénom qualité, commentaire et signature

Date du passage au conseil de département :		(Délibération en annexe)
Date du passage au conseil de composante /institut :		(Délibération en annexe)
Date du passage en CFVU/Cac Plénier :		(Délibération en annexe)
Date de passage au conseil de pôle :		(Délibération en annexe)
Date du vote en CA :		(Délibération d'ouverture en annexe)

1.1 Analyse du besoin

1.1.1 - Origine du projet en relation avec les exigences des environnements socio-économiques

Le Diplôme Universitaire « Urbanisme et architecture en contexte tropical multi-aléas » s'inscrit dans le cadre des moyens dédiés au déploiement de l'IU3A et de ses parcours de formations par le truchement de la convention CTM-UA du 17 octobre 2023 disposant du contrat d'objectifs et de moyens entre la collectivité territoriale de Martinique et l'université des Antilles pour la période 2023 à 2026.

1.1.2 - Insertion professionnelle cible

➤ Emplois et métiers

Code ROME	Métiers visés
M1402	Chargé de mission développement durable
K1802	Chargé de développement local
K1602	Agent de valorisation du patrimoine

➤ Secteurs d'activité

- Fonction publique territoriale et d'état
- Bureau d'études
- Entreprenariat

1.1.3 - Activités professionnelles attendues en fin de parcours de formation

Activité 1 :	Gestion de projets
Activité 2 :	Etudes de plans
Activité 3 :	Conception de modèles architecturaux

À l'issue du parcours de formation, l'apprenant devra être capable de :

Bloc de compétence 1 : Imaginer des méthodes et des techniques d'aménagement adaptées au contexte tropical multi-aléas

Bloc de compétence 2 : Encadrer une équipe, voire de diriger une petite entreprise

1.2 Collaborations partenariales

La convention CTM-UA du 17 octobre 2023 visée précédemment, est issue des politiques publiques portées par la CTM en terme de développement économique, d'aménagement et d'attractivité du territoire.

Le Diplôme Universitaire « Urbanisme et architecture en contexte tropical multi-aléas » découle des analyses portant sur les métiers en fortes tensions et les activités émergentes.

1.3 Profil du public accueilli au sein de la formation

Public	Type	Statut	Oui / Non
Étudiant « classique »	Formation initiale (FI)	Étudiant	<i>oui</i>
Contrat d'apprentissage	Formation initiale (FI)	Alternant : Étudiant salarié	<i>non</i>
Contrat de professionnalisation	Formation continue (FC)	Alternant. : salariés	<i>non</i>
Salarié, demandeur d'emploi en formation continue	Formation continue (FC)	Stagiaire ou alternant (Pro-A)	<i>oui</i>

1.4 Mots clés de la certification pour le référencement

- Urbanisme
- Aménagement
- Développement local
- Développement urbain
- Développement durable
- Protection de l'environnement

2.1 Description de la formation

Formation : DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Mention : Urbanisme et architecture en contexte tropical multi-aléas

Parcours : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Niveau : Choisissez un élément.

N° RNCP : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2.1.1 Les objectifs de la formation

Cette formation s'inscrit dans un cadre pluridisciplinaire, puisqu'il s'agit de croiser les sciences juridiques, économiques, sociales, environnementales, avec l'ensemble des techniques urbanistiques et architecturales utiles à l'aménagement durable de milieux micros insulaires ultra sensibles. L'objectif final est de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des techniques susceptibles de faciliter sa compréhension des mécanismes complexes, de lui offrir la possibilité d'imaginer des méthodes et des techniques d'aménagement adaptées au contexte tropical multi-aléas, et au final de faciliter son employabilité.

2.1.2 Les prérequis

Le DU est accessible à toutes les personnes titulaires à minima d'un Bac + 2 (BTS, DUT), ou plus confortablement d'un Bac + 3 (BUT, Licence Pro., Licence) – prioritairement dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement, de la logistique – et plus largement à toutes les personnes titulaires d'un Bac + 1, justifiant d'une expérience professionnelle de 10 ans dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme et des métiers s'y rapportant.

2.1.3 Les modalités de recrutement des candidats

- Inscription sur la plateforme e-candidat pour les entrants,
- ☒ sur dossier
- ☐ Entretien individuel permettant d'apprécier la motivation et les aptitudes à suivre la formation (pour candidats souhaitant prétendre à l'alternance, il sera apprécié leur appétence pour suivre un enseignement en alternance). (Jury : 1 enseignant et un professionnel qualifié)
 - o Il sera apprécié :
 - Les résultats obtenus en L1 et L2 ☐ en M1 ☐
 - L'adéquation du parcours antérieur et les éventuelles expériences professionnelles avec la formation
 - L'adéquation du projet professionnel avec la formation
 - L'adéquation des connaissances avec la formation
 - La capacité à être dans une démarche de recherche d'entreprise (stage et alternance)
 - Autre(s) appréciation(s) :

L'admission se fait sur préconisation du jury sous réserve de l'obtention des validations exigées à l'entrée de la formation, et dans la limite des places disponibles.

2.1.4 L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

L'institution dispose d'un service dédié appelé « Relais Handicap » ainsi que d'un référent handicap désigné, qui assure un accompagnement personnalisé dès l'arrivée des personnes en situation de handicap. Ce référent les guide afin de faciliter leur intégration dans la vie étudiante, de favoriser la continuité de leurs études et de les soutenir dans leur insertion professionnelle.

Guadeloupe : relais.handicap971@univ-antilles.fr

Martinique : relais.handicap972@univ-antilles.fr

2.1.5 La mobilité

L'établissement dispose d'un « Direction des relations internationales ».

Guadeloupe : animateurbri971@univ-antilles.fr

Martinique : bri.univantilles@gmail.com

2.1.6 La poursuite d'études *Indiquez toutes les poursuites d'études possibles*

- Sous condition de diplôme national et/ou VAPP et ou VES, la candidature du postulant pourra être analysée en vue d'une poursuite vers :
- Master DTGEI
- Master Urbanisme
- Master Aménagement et urbanisme des territoires littoraux
- Licence professionnelle Architecture, urbanisme et aménagement en contexte micro insulaire sous contraintes (à partir de septembre 2026)
- Ecole d'Architecture

2.2 Structuration de la formation

2.2.1 Formation

2.2.1.1 Durée:

Cette formation est d'une durée 856H sur 10 mois (semestre 5 = 5 mois + semestre 6 = 5 mois de stage). Les enseignements sont dispensés sous la forme de séminaires (Cours Magistraux), d'études de cas (Travaux Dirigés), de visites de sites, d'échanges avec des professionnels et d'exercices pratiques (Travaux Pratiques).

2.2.1.2 Découpage horaire

Semestre	Nombre d'heures
Semestre 5	354
Semestre 6	502

856

2.2.1.3 Modes pédagogiques :

- présentiel ☒
- à distance ☐
- blending Learning ☐

2.2.1.4 Calendrier de la formation

Date prévisionnelle de début de la formation : **Lundi 23 mars 2026**

Date prévisionnelle de fin de la formation : **Vendredi 26 février 2027**

2.3 Organisation du parcours de formation en formation continue et/ou en alternance

2.3.1 Maquette des enseignements et des modalités de contrôle (Modèle établissement)

Semestre 5		Vol. hor.	CM	TD	TP
Enseignements d'ossature	Droit de l'urbanisme et de l'architecture : Adaptation au contexte tropical multi-aléas	30	12	10	8
	Enjeux environnementaux et climatiques : vers une architecture bioclimatique	30	12	8	10
	Sociologie antillaise et gestion multirisques	30	18	12	-
	Les phénomènes naturels : leurs effets directs et effets induits ; enjeux, aléas, risques et vulnérabilité.	30	18	12	-
	Penser l'aménagement, l'urbanisme et l'architecture pour une résilience sociétale	30	18	12	-
Enseignements complémentaires	Diagnostic territorial en contexte multi-aléas	24	10	4	10
	Gestion de projets sous contraintes	24	10	4	10
	Prévention et gestion post-crise	24	10	4	10
	(Eco-) Conception en milieu tropical et développement durable.	24	10	4	10
	Prévoir les catastrophes et améliorer les réponses	24	10	4	10
Outils	Télédétection, SIG et Géomatique	24	8	6	10
	CAO et DAO	20	6	6	8
	Documentation nécessaire et interprétation des données	20	6	6	8
	Les outils de simulation : soufflerie, tables vibrantes etc...au regard des conditions tropicales insulaires.	20	6	6	8
	TOTAL	354	154	98	102
Semestre 6	Rédaction d'un mémoire professionnel				
	Stage en entreprises (5 mois)	480			
	Suivi des mémoires	20			
	Soutenance devant un jury	2			
	TOTAL	502			
	TOTAL GÉNÉRAL	856			

2.3.1.1 Modalités de contrôle des connaissances du parcours de formation

L'évaluation des acquis des apprenants s'effectue dans le cadre du contrôle continu, selon des modalités définies par l'équipe pédagogique et portées à la connaissance des stagiaires en début de formation.

Les contrôles continus comprennent notamment :

- des mises en situation professionnelle, en lien avec les compétences visées par le diplôme ;
- des études de cas et cas pratiques, individuels ou collectifs, permettant d'apprécier la capacité des apprenants à mobiliser les connaissances acquises.

Deux évaluations sont organisées au cours du parcours de formation (CC1 et CC2) pour chaque matière.

2.3.1.2 Modalités session de rattrapage

Pour les étudiants n'ayant pas validé les épreuves de contrôle continu, une session de rattrapage est organisée. Cette session prend la forme d'un contrôle continu de seconde chance (CC2 bis), dont les modalités (nature de l'épreuve, durée, critères d'évaluation) sont arrêtées par l'équipe pédagogique et communiquées aux étudiants concernés.

- les conditions d'accès au rattrapage (échec à CC2, absence justifiée, seuil de moyenne de 10 non atteint) ;
- Pas de note éliminatoire ;
- 1. Les notes obtenues par module au sein d'une unité d'enseignement se compensent
- 2. Les résultats des unités d'enseignements se compensent
- 3. Les moyennes des deux semestres se compensent.

2.4 Composition de l'équipe pédagogique

2.4.1 - Équipe pédagogique

Formation en formation continue

Prénom	Nom	Catégorie (MCF, PR Vacataire)	Discipline(s) enseignée(s) dans le diplôme	Volume horaire (heures eq TD)
Muriel	BERTRAND	Vacataire Fonctionnaire	Diagnostic territorial en contexte multi-aléas Prévention et gestion post-crise CAO et DAO	81
Rudy	BINGUE	Vacataire Fonctionnaire Non	Les phénomènes naturels	39
Gaelle	BONVENT	Vacataire Fonctionnaire Non	Ecoconception en milieu tropical Documentation nécessaire et interprétation des données	52
David	BRIOT	Vacataire Fonctionnaire Non	Prévoir les catastrophes et Améliorer les réponses Gestion de projets sous contraintes	58
David	Fontcuberta-Rubio	Vacataire Fonctionnaire Non	Enjeux environnementaux et climatiques	36
Johan	MAGDELONETTE	Vacataire Fonctionnaire Non	Télédétection, SIG et Géomatique	28
Yoann	PELIS	Vacataire Fonctionnaire	Les outils de simulation	23
Anne	PETERMANN	Vacataire Fonctionnaire Non	Droit de l'urbanisme et de l'architecture	36
Didier	YOKESSA	Vacataire Fonctionnaire Non	Sociologie antillaise et gestion multirisques Penser l'aménagement, l'urbanisme et l'architecture	78

2.5 Dispositif de suivi en formation des apprentis et des stagiaires de la formation continue

1) Evaluation diagnostique

En début de parcours, une **évaluation diagnostique** est organisée afin d'apprécier le niveau initial des apprenants et, le cas échéant, d'adapter les modalités pédagogiques.

Cette évaluation prend la forme d'un **questionnaire à choix multiples (QCM)**.

2) Evaluation des connaissances

L'évaluation des acquis s'effectue dans le cadre du contrôle continu, selon des modalités définies par l'équipe pédagogique.

Elle comprend notamment :

- des contrôles continus (CC1 et CC2) ;
- des mises en situation professionnelle;
- des cas pratiques, individuels ou collectifs.

Ces évaluations permettent de mesurer l'acquisition progressive des connaissances et compétences visées par le diplôme.

3) Réunions pédagogiques

Deux **réunions pédagogiques** sont organisées au cours de l'année universitaire.

Elles ont pour objet :

- le suivi de la progression des apprenants ;
- l'analyse des résultats aux évaluations ;
- l'ajustement, le cas échéant, des modalités pédagogiques et organisationnelles.

4) Evaluation de satisfaction des apprentis et/ou des stagiaires de la formation continue

Une **évaluation de la satisfaction** est réalisée auprès des participants.

Elle prend la forme d'un **questionnaire de satisfaction des enseignements**, permettant de recueillir leur appréciation sur :

- les contenus pédagogiques ;
- les modalités d'enseignement ;
- l'organisation générale de la formation.

Les résultats font l'objet d'une analyse par l'équipe pédagogique et contribuent à la démarche d'amélioration continue de la formation.

2.6 Dispositif de suivi en entreprise des stagiaires de la formation continue

Un dispositif de suivi en entreprise est mis en place afin d'assurer la cohérence entre les objectifs pédagogiques de la formation et les missions confiées aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue au sein de leur structure d'accueil.

Deux visites en entreprise sont prévues pour chaque apprenant.

- La première visite a pour objet :
 - de vérifier les conditions d'accueil et d'intégration de l'apprenant ;
 - d'apprécier la conformité des missions confiées au regard des objectifs de la formation ;
 - d'évaluer l'adaptation de l'apprenant au sein de la structure d'accueil.
- La seconde visite est consacrée :
 - à l'appréciation des compétences acquises ;
 - à l'analyse des projets ou missions menés en entreprise ;
 - au recueil des observations du tuteur professionnel.

Des grilles d'évaluation et de suivi, adaptées aux objectifs de chaque visite, sont mises à disposition des intervenants et des tuteurs professionnels afin d'assurer l'homogénéité et la traçabilité des évaluations.

.

Composition du conseil et qualité de ses membres :

Un **conseil de perfectionnement** est institué pour la formation.

Il est composé notamment de :

- Pascal SAFFACHE (Pr.)
- Oliver DEHORNE (MCF)

- Yoann PELIS (CEV)
- Muriel BERTRAND (CEV)

- Matthieu PALLUD (Etudiant)
- Hélène SCOLASTIQUE (Etudiant)

- Lindsay PAMPHILE (personnel de soutien)

- Didier YOKESSA (Architecte)
- David BRIOT (Architecte)
- Didier DERIS (Ingénieur structure et directeur de cabinet d’audit en bâtiment)

La composition du conseil vise à garantir une représentation équilibrée des acteurs académiques et professionnels concourant à la mise en œuvre de la formation.

Missions du conseil de perfectionnement de la formation :

Le conseil de perfectionnement a pour mission d’examiner et de débattre des questions relatives à l’organisation, au fonctionnement et à l’évolution de la formation.

À ce titre, il est notamment chargé de :

- analyser le projet pédagogique et ses évolutions ;
- examiner les conditions générales d’accueil et d’accompagnement des apprenants ;
- apprécier l’organisation et le déroulement de la formation ;
- contribuer à l’amélioration des modalités de préparation pédagogique des formateurs ;
- examiner l’organisation des relations entre l’établissement et les entreprises ou structures d’accueil ;
- formuler des propositions relatives aux partenariats et relations à conclure avec d’autres organismes de formation.

Les avis et recommandations du conseil contribuent à la démarche d’amélioration continue de la formation. Ils ont un caractère consultatif. Les travaux font l’objet d’un compte rendu.

➤ Périodicité

Le conseil de perfectionnement se réunit **trois fois par année universitaire**.

III. Volet financier

3.1 Projection nombres de public

Public	Année 2024-2025	Année 2025-2026	Année 2026-2027
Formation initiale étudiant classique	22		
Formation initiale en apprentissage (apprenti)			
Formation Continue		18	18
Nombre d'étudiants minimum pour ouvrir la formation pour être autofinancé :	0	18	18

3.2 Tarifs proposés

Type de recette	Financier	Droits d'inscription	Montant unitaire TARIF	Volume horaire	Tarif horaire	Description du tarif
FORMATION INITIALE						
Contrat Apprentissage						
FORMATION CONTINUE						
Contrat de professionnalisation						FC
Tarif FC 1 financé	OPCO	0	5310€			FC
Tarif FC 2 non financé	Financement personnel/France travail	0	1100€			FC
						FC

Attention ! La formation par apprentissage est gratuite pour l'étudiant. Les étudiants qui seront contraints de renoncer à l'apprentissage seront redevables des frais d'inscription à l'issue du troisième mois de formation.

3.3 Matrice budgétaire

La matrice budgétaire est à compléter avec l'aide de la DFCA

GRILLE DE CALCUL DU COÛT DIPLÔME UNIVERSITAIRE URBANISME			
		Frais de formation demandeurs d'emploi	1 100 €
		Frais de formation salariés	5 310 €
		Nombre minimum de demandeurs d'emploi	8
		Nombre minimum de salariés	10
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL			61 900 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)		Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)
			Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés		0	324,00 €
- Maîtres de conférences et assimilés		0	228,00 €
- Professeurs agrégés et assimilés		0	268,00 €
- Vacataires non fonctionnaires		327	61,00 €
- Vacataires fonctionnaires		104	43,50 €
- Suivi de stage vacataire		80	43,50 €
- Suivi de mémoire		174	43,50 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		511	70 €
			35 520,00 €
COÛTS SPECIFIQUES			
- Frais communication (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			900,00 €
- Supports pédagogiques (impression, manuels, ressources numériques)			1 440,00 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			0,00 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			0,00 €
Équipements et fournitures pédagogiques spécifiques (laboratoire, logiciels, licences, e-learning)			540,00 €
- Autres frais spécifiques			
Temps du personnel administratif (gestion des inscriptions, suivi des étudiants, organisation des examens, délivrance des attestations ou diplômes)			4 412,68 €
Mise à disposition des salles de cours (amortissement ou location)			900,00 €
Frais de fonctionnement liés aux locaux (électricité, nettoyage, sécurité)			800,00 €
Matériel audiovisuel et informatique (vidéoprojecteurs, ordinateurs, visioconférence)			900,00 €
Organisation des examens (surveillance, correction, jurys, copies)			642,06 €
			10 534,74 €
I - TOTAL COÛTS DIRECTS			46 054,74 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)			25,6% 15 845,26 €
COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")			
COÛTS DE SOUTIEN			
- Appui à la formation			0 €
- Documentation			0 €
- Valorisation et appui à la recherche			0 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN			0 €
COÛTS DE SUPPORT			
Institut de l'urbanisme			10 299 €
Pôle universitaire			2 377 €
DFCA			1 585 €
Marge de sécurité pour imprévus (5 à 10 %) établissement			1 585 €
TOTAL COÛTS SUPPORT			15 845 €
II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS			15 845 €
OU			
II2 - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" (calculés avec un % des coûts directs)			0% 0 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)			61 900 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)			0,0% 0 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	3 439 €
dont coûts directs	2 559 €
dont coûts indirects	0 €
Coût complets de l'heure de formation	6,7 €
Marge sur coûts directs	880 €
en % du tarif de vente	13,7%
Marge sur coûts complets	0 €
en % du tarif de vente	0,0%
Nombre minimum de stagiaires	18